LA REVUE DES POLICIERS MUNICIPAUX

MAGAZINE OFFICIEL DU SNPM - DEUXIEME SEMESTRE 2019 - N° 8

2ème ÉDITION
SPÉCIALE P.M. DE NICE

www.snpm.fr

L'EDITO

En cette fin d'année, le Spécial PM de Nice s'achève et pour les prochains numéros, nos regards se portent vers les autres PM du département. Nous espérons avoir réussi à vous présenter la plus emblématique PM de France, telle que nous la voyons, telle que nous la vivons. C'est ici que tout a recommencé, la renaissance de la Police Municipale en 1961 pour aboutir à cette 3ème force de sécurité qui est en constante évolution. Il était donc évident de commencer ces reportages sur les différentes PM, par celle de Nice. Les deux numéros de 2019 lui ont été consacrés, bien que toutes les unités et services n'aient pu faire l'objet d'une parution. Un choix cornélien !!!! mais nous étions tenus à un nombre de pages. Je pense malgré tout vous avoir fait partager une partie du quotidien de notre PM.

Réaliser ce spécial PM de Nice me tenait particulièrement à cœur, et vous l'aurez certainement compris, j'aime ma ville et j'aime ma PM. Et c'était une façon pour moi de lui rendre hommage.

Pour autant, l'équipe du SNPM et moi-même restons toujours mobilisés pour préserver les intérêts de notre profession car les préoccupations majeures de notre Syndicat sont les avancées sociales et techniques de demain.

Nous restons concentrés sur les demandes et besoins des Policiers Municipaux sur l'ensemble du territoire. Plus que jamais, la profession est à un tournant décisif, et il nous faut être vigilant, car actuellement des propositions de lois fleurissent et, pour beaucoup, ne répondent pas aux attentes des Policiers Municipaux. La reconnaissance de notre métier ne doit pas se borner au fait d'être la troisième force de sécurité. Le temps est venu pour l'Etat de prendre en considération les risques que nous prenons sur la voie publique au quotidien et les dénouements, souvent heureux, que nous apportons aux problèmes des concitoyens.

Que nos carrières soient revalorisées !

Qu'un soutien appuyé soit porté à nos demandes sociales et techniques !

Que tous les policiers municipaux de France soient
enfin armés de la même manière que les autres forces de sécurité.

Et que l'on n'entende plus " Les Polices Municipales " mais " la Police Municipale ".

Marre d'être le parent pauvre de la sécurité. Nous sommes une Police légitime, peut être même la plus légitime. Espérons que l'année 2020, nous apporte enfin ce pourquoi nous nous battons depuis tant d'années.

En attendant, le SNPM souhaite à tous les Policiers municipaux de France et à leurs familles d'excellentes Fêtes de fin d'année.

Yves Bergerat.
Président du SNPM.

Le SOMMAIRE

1 EDITO

3 TRIBUNE

SPECIAL NICE

4 INTERVIEW DE MONSIEUR DANIEL VERAN

7 1961 / Création de la Police Municipale de Nice

9 GUY BENAIN PORTRAIT

11 LA BRIGADE DE NUIT

15 U.P.J. : Unité de Proximité Jour

17 BRIGADE EQUESTRE

19 U.S.Q. : Unité de Sécurité du Quotidien

21 A.S.V.P. : Agents de Sécurité de la Voie Publique

23 BILAN DE LA POLICE MUNICIPALE DE NICE

24 DÉFILÉ DU 14 JUILLET

25 HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'ATTENTAT

27 RAPPEL DU S.N.P.M.

28 SALON DE LA POLICE MUNICIPALE

30 SEMAINE EUROPÉENNE DE LA SÉCURITÉ

34 SHOPPING

36 COURRIER DES ADHÉRENTS

37 COMMUNIQUÉS
HOROSCOPE

41 CUISINE : NISSA ATTITUDE

42 CULTURE

44 JEUX

45 PARLONS DE :
L'allocation temporaire d'invalidité
et de la Pension d'invalidité

62 **BULLETINS D'ADHÉSIONS**

LA REVUE DES POLICIERS MUNICIPAUX
Magazine officiel du Syndicat National des Policiers Municipaux.

RÉGIE PUBLICITAIRE & RÉALISATION

E.C.P. - 38, bd Tzarewitch - BP 1380 - 06004 NICE Cedex 1

Tél. 04 89 15 71 99 - E-mail : gestion.ecp@sfr.fr

RÉDACTION

SNPM - 100 ancien chemin de la Lanterne - 06200 NICE
E-mail : contact@syndicat-snpm.fr
www.syndicat-snpm.fr

Secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
Tél. 06 69 48 38 97

Directeur de la Publication : **Yves Bergerat**

Crédits photos : SNPM/Droits réservés / Pixabay Domaine Public.

Droits de reproduction réservés pour tous pays

TRIBUNE

L'HABIT FAIT- IL LE MOINE ?

Selon l'adage, « l'habit ne fait pas le moine » ! Pourtant, s'il y a une profession où l'habit fait le moine, c'est bien la nôtre.En effet, pour un policier, sa présence, l'image, l'allure, la posture qu'il procure, tout cela fait qu'au premier contact avec un usager, il pourra envoyer une image subliminale de professionnalisme ou pas !

Donc, dans notre cas, l'habit fait bien le moine. Et le Policier Municipal se doit d'attacher une attention particulière à sa tenue. Elle doit être le reflet de l'attachement à sa profession et pour cela, il doit mettre en œuvre un langage, une communication, une écoute et un positionnement également adaptés. Tout doit devenir indissociable de sa fonction. Le respect se gagne aussi dès les premières minutes si l'on respecte ces règles.

On peut dire que depuis la loi de 1999, notre métier a beaucoup évolué. Nous sommes mieux formés, nos prérogatives se sont élargies et nous sommes devenus des acteurs incontournables dans le domaine de la sécurité.

Peu à peu, notre statut de Police de Proximité, notre présence 24H/24H sur l'ensemble du territoire français, a fait que la Police Municipale est devenue la 3ème force de sécurité du pays. Et notre positionnement sur la voie publique, avec le corollaire de réponses que nous apportons à toutes les situations a permis de démontrer que nous sommes des Policiers à part entière (même si notre statut social, lui, ne l'est pas).

Aussi, nous ne pouvons plus nous présenter comme nous le faisions il y a 30 ou 40 ans. Nous avons gagné en technicité et surtout en considération. Aussi il est important que cela se voit sur l'image que nous renvoyons. Notre approche, notre image ne doivent souffrir d'aucun reproche. Nous devons nous approcher de l'excellence et devenir une référence dans le domaine des forces de sécurité.

Notre tenue est une part très importante de notre métier, elle nous permet de communiquer et il serait regrettable que nous soyons mal perçus à cause d'une casquette oubliée ou d'une tenue négligée. Lorsque l'on représente l'ordre et la loi, on se doit d'être impeccable.

En rajoutant de l'excellence sur notre présence sur la voie publique, partout en France, nous faisons évoluer notre profession dans le bon sens et nous permettons d'ajouter des qualificatifs positifs à notre métier et de fait à nos demandes de revalorisation sociale.

DEVENONS DES EXEMPLES POUR LES AUTRES FORCES DE SÉCURITÉ.

Interview de Monsieur Daniel VERAN.
Ancien Directeur de la Police Municipale de Nice.

POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE NOTRE REVUE " SPÉCIAL POLICE MUNICIPALE DE NICE ", IL ÉTAIT OBLIGATOIRE DE REVENIR SUR LE PASSÉ AVEC UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE DE CETTE POLICE. LE TRUCULENT " COMMANDANT DE LA PM ", COMME IL ÉTAIT DE COUTUME ALORS DE NOMMER LE DIRECTEUR (TOUT SIMPLEMENT PARCE QU'IL COMMANDAIT LE PERSONNEL). AVEC SON ANCIENNETÉ À LA TÊTE DE NOTRE ADMINISTRATION, ON PEUT DIRE QU'IL EST UN PEU NOTRE MÉMOIRE VIVE. ENSEMBLE, NOUS AVONS MESURÉ TOUT LE CHEMIN PARCOURU PAR NOTRE MÉTIER, SES CHANGEMENTS, SES MUTATIONS ET SES AVANCÉES...

AVEC LUI, C'EST UNE PAGE D'HISTOIRE SUR LA MONTÉE EN PUISSANCE DES POLICES MUNICIPALES EN FRANCE ET BIEN SÛR À NICE. ON POURRAIT MÊME DIRE QU'ENSEMBLE NOUS AVONS FAIT PROGRESSER NOTRE POLICE. EN EFFET, MÊME SI LA CRÉATION DE NOTRE SYNDICAT SUR NICE NE S'EST PAS FAITE SANS AFFRONTEMENT, NOUS AVONS PU, PAR LA SUITE, FAIRE AVANCER LES STRUCTURES ET L'ORGANISATION DE LA PM. C'ÉTAIT TOUTE UNE ÉPOQUE QUE NOUS AVONS VÉCUE, EN PERPÉTUELLE PROGRESSION.

AVEC LE RECUL, QUELLE AVENTURE !!!!! QUE DE CHANGEMENTS !!!!! DU FUSIL À POMPE ET DU 357 MAGNUM... AU 38 SPÉCIAL POUR FINIR AVEC LE 9 MM PARABELLUM ; D'UNE SITUATION SANS STATUT... À LA LOI DE 1999, AUX DÉCRETS ET LOIS QUI ONT LÉGITIMÉ NOTRE PROFESSION ; DES UNIFORMES DIFFÉRENTS DANS CHAQUE VILLE... À L'UNIFORMISATION DE NOS TENUES.

BREF, NOUS AVONS CONNU LE BALBUTIEMENT DE NOTRE PROFESSION ET SON ÉVOLUTION JUSQU'À CE JOUR. UNE VÉRITABLE ÉPOPÉE QUI, J'EN SUIS SÛR, N'EST PAS ACHEVÉE. SON FUTUR DEVRA ÊTRE ÉCRITE PAR LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE POLICIERS.

A SUIVRE.....

Pour commencer, faisons l'historique de votre carrière.

J'ai commencé ma carrière en Police Municipale le 15 Avril 1975, comme gardien motocycliste. Nous étions basés Place Masséna, dans les locaux de l'ancien casino municipal.

A cette époque, la Police Municipale était, en majorité, composée d'anciens militaires. Elle comptait 2 brigades, équipées de motos Honda 250, car le chef de la Police Municipale de l'époque pensait que l'on couvrait plus de terrain en moto. L'effectif était d'environ 50 agents.

J'ai gravi les échelons, du grade de gardien de Police Municipale jusqu'au grade de chef de service avec le décret de 2000. Après l'examen professionnel, j'ai été nommé directeur en 2006.

En 1992, j'assumais la fonction de commandant du personnel en tenue. La direction de la PM était conjointe, et donc composée, d'un directeur, d'un directeur/adjoint et de trois gradés chargés de l'opérationnel de la Police Municipale. En 1994, suite au départ de l'ancien directeur, le Maire monsieur Jean Paul Barety me nomme directeur par intérim. En 1995, je suis confirmé dans la fonction de chef de Corps de la Police Municipale, car le Maire de l'époque, monsieur Jacques Peyrat (ancien militaire) considérait alors que les policiers municipaux étaient des fonctionnaires territoriaux portant l'uniforme. Il souhaitait donc que le service de la Police Municipale soit nommé " Corps de la Police Municipale ".

En 2008, pour diverses raisons, j'ai demandé un changement de filière pour intégrer le corps administratif. J'ai assuré la mission des référents de sureté à la mairie de Nice, pour finir ma carrière en qualité de directeur territorial hors classe.

Au cours de ma carrière, j'ai été décoré pour : " Actes de courage " et " Dévouements français " (bleu, blanc, rouge) et de " l'Ordre National du Mérite ", en qualité de chef de Corps de la PM de Nice (par mon parrain Jean Hanot, Inspecteur Général Honoraire de la Police Nationale et Officier de la Légion d'honneur).

Lorsque vous avez débuté, comment notre profession était-elle structurée ? Quelles étaient les missions ? Quels étaient les moyens ?

Les moyens étaient alors limités, car la Police Municipale était noyée dans une entité de la voirie administrative. Le métier de Policier Municipal était considéré, par beaucoup, comme celui d'un garde champêtre amélioré. Notre travail comportait des missions de voirie municipale, de services écoles, de patrouilles de surveillance de la voie publique et de patrouilles motorisées sur différents secteurs de la commune.

Vous avez, comme moi, servi sous le mandat de 6 maires. Lorsque vous étiez en activité, comment se déroulaient les transitions et les rapports avec les édiles ?

J'ai toujours considéré que le chef de la PM se doit d'être un commis de l'administration territoriale et de faire fi des ordres et contre-ordres des personnels administratifs et politiques, considérant que le Maire de la commune ou son Adjoint délégué sont les seuls chefs de la PM. Il faut toujours garder en mémoire que nos actes judiciaires sont contrôlés par le Procureur de la République et nos actes administratifs par le Préfet.

Preuve en est, bien souvent et en diverses communes, que lorsqu'un Maire change, quelques fonctionnaires changent avec lui (DGS, Directeur de cabinet, Chef du protocole, et chef de la PM). C'est une des causes principales qui m'ont toujours conduit à servir l'intérêt général.

On peut mesurer tous les changements survenus dans notre profession. Comment avez-vous vécu cette évolution ?

D'un côté, j'ai été fier que notre profession soit enfin reconnue par nos pairs. Et triste, également que les passerelles ne soient qu'à sens unique, car un grand nombre de PM en France, sont

gérées par des collègues venus d'autres administrations.

Je n'ose penser que dans nos rangs, il n'y ait pas de gradés compétents pour prendre la direction des PM.

Pour finir, j'estime qu'un grand chemin reste à faire afin que les salaires suivent l'évolution de notre profession.

Pouvez- vous nous parler de la Police Municipale ? Ce qu'elle était et ce qu'elle est devenue.

La Police Municipale était une police de proximité avec une mission prioritaire d'être à l'écoute des niçois et des niçoises. Aujourd'hui, pour moi, elle est un peu trop dans la surenchère répressive.

Actuellement, pensez-vous que la Police Municipale soit arrivée à son apogée ou va-t-elle encore évoluer ? Si oui, quelles directions pensez-vous qu'elle prendra ?

Elle va encore évoluer, notamment en matière de circulation routière. Nous aurons des OPJ à l'article 20 du code de la route. Les constats d'accident nous seront certainement confiés.

Quelle vision avez-vous sur la Police Municipale de Nice ?

J'aurai souhaité (et pas seulement à Nice), que les Polices Municipales recrutent en priorité les enfants de leurs communes connaissant les us et coutumes de leurs villes. Car il ne faut jamais oublier que la PM est la première police de proximité de notre pays, et malheureusement aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Avec l'expérience acquise durant toutes vos années d'activité, et le regard que vous avez ce jour sur la Police, comment percevez-vous les écarts entre la Police Municipale et la Police Nationale ?

Il faut revenir rapidement aux fondamentaux. La sécurité intérieure de la France appartient à la Police Nationale et à la Gendarmerie Nationale. Les policiers municipaux ont assez de travail dans leurs prérogatives et doivent cesser d'être des ADS, car ils n'ont ni le salaire, ni les prérogatives, ni le matériel pour exercer ces missions.

La PM de Nice, c'était une belle aventure personnelle ?

Oui, c'est une grande partie de ma vie. Le policier municipal qui comme moi assurait sa fonction avec cœur et passion, n'a pu que s'épanouir. Et je suis fier d'avoir pu collaborer tant d'années dans la profession. Et je remercie les autorités qui m'ont fait confiance.

Après cette petite rétrospective, que pensez-vous ? C'était mieux avant ?

Sans réfléchir, OUI ! Je pense que l'évolution de la société nous a fait perdre cette fibre familiale et amicale qui régnait au sein de nos services. Car pour être policier municipal, il fallait l'amour du métier.

Aujourd'hui, j'ai bien peur que l'intérêt ne soit que matériel.

Merci pour cette interview, c'est une page d'histoire de notre administration, j'espère que les fonctionnaires appelés à remplacer ceux qui ont contribué à donner les bases de notre profession seront autant investis à en écrire la suite.

YB.

1961

ET JEAN MEDECIN (Maire de Nice) RECREA LA POLICE MUNICIPALE.

L'histoire est parfois surprenante. Dans bien des cas, pour connaitre le futur, il faut se plonger dans le passé. C'est le cas pour la Police Municipale. Elle disparait en 1941 et devient Police Nationale. Elle renait en 1961 par la volonté, sûrement visionnaire, de Jean Médecin qui va engendrer un mouvement qui s'amplifiera et deviendra national en gagnant d'autres villes. La Police Municipale renaissait de nouveau. L'histoire se répète toujours.

La distinction entre le passé,
le présent et le futur n'est qu'une illusion tenace.

Albert Einstein.

La Police Municipale exista en France jusqu'en 1941. Le gouvernement de Vichy, décida alors d'étatiser notre institution pour la transformer en Police Nationale. Le but étant, certainement pour des raisons politiques, de placer tous les fonctionnaires de Police sous un seul commandement, celui de l'Etat. Et voilà, comment la Police Municipale devint Nationale. Tout cela aurait pu en rester là, si vingt ans plus tard, en 1961, le Maire de Nice Jean Médecin n'avait décidé de recréer une Police Municipale.

TEL LE PHOENIX, LA POLICE MUNICIPALE RENAISSAIT DE SES CENDRES.

L'histoire de la Police Municipale allait donc reprendre. A partir de ce fait qui semblait anodin à l'époque et qui n'avait engendré aucune polémique, peu à peu, d'autres Maires suivirent l'exemple de Jean médecin. Et les « Polices Municipales » commencèrent à resurgir dans diverses villes. Le mouvement était en marche, la sécurité n'était plus un privilège étatique.

Je ne sais pas si Jean Médecin, à l'époque, avait mesuré l'évènement qu'il était en train d'initier lorsqu'il prit la décision de reformer une Police Municipale et l'ampleur du mouvement que cette volonté allait déclencher. Hélas, je ne pourrais dire quelles sont les raisons et les motivations qui ont poussé le Maire à recréer la PM, mais je sais comment tout cela a commencé et je peux deviner jusqu'où cela ira.

Au début, la PM de Nice était composée d'un petit nombre de Policiers, recrutés dans le milieu d'anciens militaires. Leur poste de police était situé dans une annexe du casino municipal Place Massena (casino qui n'existe plus depuis les années 70). Le matériel était assez sommaire ..... un fourgon et quelques motos, mais déjà il s'agissait d'une Police Municipale armée (7/65).

SI LA PM EXISTE AUJOURD'HUI, NOUS LE DEVONS À JEAN MÉDECIN MAIRE DE NICE.
(JUAN MÉDECIN CONSUL DE NIZZA).

Au commencement, cette nouvelle PM va faire de la police administrative, des patrouilles portées sur la commune, afin de faire respecter les arrêtés municipaux et d'assurer une présence sécuritaire sur les évènements déjà très importants à cette époque. Puis, peu à peu, des concours seront initiés pour recruter des futurs policiers et augmenter ainsi les effec-

tifs. La Police Municipale de Nice va monter en puissance. Les nouvelles recrues vont être équipées de motos pour intervenir plus rapidement sur tous les axes de la ville. Et les Policiers Municipaux vont être armés de révolvers Smith et Wesson 357 magnum.

La Police de Proximité était créée, car les nouveaux policiers étaient tous niçois ou habitants dans la commune. De fait, ils avaient tous des liens étroits avec les commerçants et la population. Ces liens vont ainsi se resserrer et permettre une formidable remontée d'informations, dont la Police Municipale va bien sûr bénéficier pour intervenir au plus tôt et au plus près de la population. L'efficacité et la réactivité de la PM étaient désormais établies, il ne restait plus qu'à augmenter les effectifs et ouvrir de nouveaux Postes de Police dans les quartiers.

C'est Jacques Médecin (fils de Jean élu Maire de Nice en 1965) qui va permettre la montée en puissance de la PM de Nice dans les années 70. Cette PM étant devenue une véritable et incontournable institution, il va lui assigner de nouvelles missions de proximité, comme la verbalisation au code de la route, et une présence intensive sur la voie publique de jour comme de nuit. Ce qui fera augmenter le nombre des présentations à OPJ. La PM de Nice sera de plus en plus orientée sur le flagrant délit et son rôle devint plus juridique.

ET JACQUES MÉDECIN CRÉA UNE PSQ, BIEN AVANT L'HEURE.

Dans les années 80, la PM de Nice est forte de plus de 130 policiers municipaux, elle possède un poste central (Le PP Fauré) et 5 postes de Police de quartier, qui couvrent l'ensemble de la ville. Les missions évoluent, les policiers sont mieux formés et ont toujours à cœur l'amour de leur ville et le besoin de contribuer à sa sécurité. Si la police reste de proximité, grâce notamment aux nombreuses patrouilles pédestres, le maillage sécuritaire est resserré grâce aux postes de quartier et à la présence sur la VP, ce qui permet une connaissance parfaite de tout ce qui se passe dans ces secteurs. Les présentations à OPJ augmentent de façon exponentielle. L'efficacité des réponses aux appels des requérants fait que la PM est appréciée par les niçois et qu'ils la reconnaissent comme étant « leur Police ».

A partir des années 80, tous les deux ans, 25 nouvelles recrues sont incorporées et viennent grossir l'effectif. En plus des postes de police, des nouvelles brigades spécialisées voient le jour. La présence sur la voie publique s'intensifie et à partir de ce moment la PM fait partie du paysage niçois et on ne voit plus qu'elle. Les Maires qui succèdent à Jacques Médecin (Honoré Bailet, Jean-Paul Barrety, Jacques Peyrat) vont continuer à gérer la PM dans ce même esprit. Les effectifs continuent de s'étoffer et la Loi de 1999 va permettre un essor supplémentaire de l'effectif et dans la façon d'intervenir et de servir.

Depuis 1961, la PM niçoise a déjà écrit une page de l'histoire des Polices Municipales et elle est souvent citée comme exemple. Grace à cela de nombreuses communes vont se rapprocher de Nice pour créer également leur Police Municipale, pour arriver aujourd'hui à ce que l'on connait. Un mouvement sécuritaire qui n'est certainement pas prêt de s'arrêter. La suite de l'histoire reste maintenant à écrire.

En 2008, Christian Estrosi devient Maire de Nice. Comme ses prédécesseurs, il va engager une politique de développement en puissance de la PM dont il a la charge. Il augmente les effectifs, améliore la qualité des technologies utilisées, crée de nouvelles brigades, permet la mise à disposition d'un matériel roulant en perpétuelle évolution (véhicules automobiles, motos, scooters, VTT, Segway).

La progression technologique va prendre encore plus d'ampleur. Car, s'il existait déjà un centre de sécurité urbaine avec de nombreuses caméras, un nouveau bâtiment va voir le jour au 5/7 Borriglionne et devenir le Centre de Supervision Urbain, fort de plus de 2600 caméras (chiffre en perpétuelle augmentation), de salles de visionnage, de matériel futuriste. Un effectif de 70 agents est nécessaire pour gérer cette organisation. La technologie au service de la sécurité et de l'efficacité. Aujourd'hui la PM de Nice est constituée d'environ 456 PM et 160 ASVP.

ET CHRISTIAN ESTROSI CRÉA LA POLICE MUNICIPALE DU 21ÈME SIÈCLE.

Comme vous pouvez le lire, depuis 1961, la Police Municipale a profondément changé : évolution des compétences, des formations, du matériel, de l'armement, son ancrage dans le paysage sécuritaire français. La PM est devenue indispensable et cela grâce à la seule volonté d'un Maire qui décida de recréer ce qui avait disparu.

Jean Médecin est le premier maillon qui a permis d'être ce que nous sommes. Il a bouleversé la notion de sécurité, qui n'appartenait alors qu'à l'Etat. La notion de droit régalien en matière de sécurité perd peu à peu du terrain. Et je pense que l'avenir des Polices Municipales ne peut qu'évoluer et prendre une place plus importante. Elle sera peut-être renommée en « Police Territoriale », « Police de Métropole », en « Police Régionale ». Bref le choix est large.

Pour connaitre le futur de la Police Municipale, il fallait connaitre son passé, l'avenir est pour demain.

ET LE SNPM RECRÉA LA GENÈSE DE LA POLICE MUNICIPALE.

Y. B.

Guy BENAIN

PORTRAIT

La Police Municipale est un métier de passion, on ne peut l'exercer sans cette satisfaction de servir et aider la population.

Guy Benain

Pour ce numéro 8, nous avons mis à l'honneur, le Chef de Service Guy Benain en poste à la PM de Nice depuis 2011. Voici son parcours.

Après avoir effectué un service militaire (service long) comme maitre-chien, il intègre la PM d'Antibes en 1989. Durant ces 22 années, il passe du grade de gardien à CDS. Il va créer la Brigade Cynophile, il sera chef de la Brigade Cynophile, puis Chef de la Brigade de Nuit et Chef du Personnel.

En 2011, il rejoint la PM de Nice comme Chef de Poste au PP Saleya. Après ce passage au poste d'ilotage du Vieux Nice, il est affecté à l'unité STU (Sécurité des transports Urbains) puis à l'Unité Territoriale (Unité qui deviendra l'UPJ et USQ). Il fait ensuite un passage comme CDS à l'unité de circulation, puis comme CDS opérationnel jour. Aujourd'hui il est l'un des deux CDS opérationnels de nuit.

Guy est surtout et avant tout un homme de terrain. Dès la prise de service, en compagnie de son fidèle Joker, un malinois (qui est aussi son chien personnel qu'il peut emmener en patrouille grâce à une convention signée avec la Mairie), il se porte rapidement sur les points d'interventions. Il est toujours très proche des fonctionnaires de nuit pour apporter son aide ou son expertise et diriger les interventions.

J'ai eu personnellement la chance de travailler avec Guy sur le secteur Vieux Nice et ensuite sur des missions croisées ou des interventions communes. Cela a toujours été un plaisir d'opérer à ses côtés. J'ai le souvenir d'un renfort de nuit en Segway, qui a été épique. De toutes façons, lorsqu'on était tous les deux en patrouille ou en inter, je n'ai pas le souvenir d'une fin de service à l'heure. Il faut dire qu'ensemble, une intervention en appelait une autre.

On ne peut qu'avoir beaucoup d'estime pour Guy, car c'est un fonctionnaire agréable à vivre, toujours d'humeur égale, prêt à apporter son assistance, et à aider ses collègues. C'est un policier municipal investi, qui adore son métier et qui transmet sa passion. Un engagement exceptionnel pour sa fonction : notre devise « servir » prend toute sa dimension avec lui. Je pense qu'il apprécie tout dans notre profession : ce que cela représente, la tenue, le matériel et l'aide qu'il peut apporter aux usagers. Un exemple comme chef de service qui permet aux fonctionnaires, dont il a la responsabilité, d'avoir une qualité de travail sans pression.

Guy Benain est également Président de l'Association Européenne des Maitres-chiens de la Police et il a participé à la création du brevet européen cyno technicité. Et ceci n'est pas étonnant lorsque l'on connait son amour pour les chiens. D'ailleurs cela se voit, entre lui et son chien Joker, il se passe vraiment quelque chose de magique. Et je peux dire que ce joker est, comme Guy, exeptionnel. Tel maître, tel chien !

Le CDS Guy Benain est aussi un Policier particulièrement décoré.

MÉDAILLE DE LA DÉFENSE NATIONALE
(agrafe Gendarmerie Nationale).
MÉDAILLE DU SERVICE MILITAIRE DE LA GENDARMERIE.
MÉDAILLE COURAGE ET DÉVOUEMENT.
MÉDAILLE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE.
MÉDAILLE JEUNESSE ET SPORT ARGENT.
MÉDAILLE DES SPORTS MILITAIRES.
MÉDAILLE DES SPORTS ALLEMANDS.
MÉDAILLE RECONNAISSANCE CIVILE ET MILITAIRE.

Lors de l'attentat du 14 Juillet 2016, Guy fit partie des primo-intervenants comme responsable opérationnel. Instant qui marquera sa carrière. Le service du corps de la PM de Nice a reçu la médaille d'or courage et dévouement et les policiers peuvent arborer la fourragère sur les tenues de cérémonie.

MERCI À GUY BENAIN POUR SON INVESTISSEMENT DANS LA PROFESSION, SA DISPONIBILITÉ ET SA GENTILLESSE.

Yves Bergerat

DANS LA REVUE DES POLICIERS MUNICIPAUX N°7, NOUS AVIONS APPROCHÉ QUELQUES UNITÉS DE LA PM DE NICE. VOICI LE DEUXIÈME VOLET SUR CETTE BELLE POLICE MUNICIPALE. IL EST ÉVIDENT QUE NOUS N'AVONS PU RENCONTRER TOUTES LES BRIGADES ET SERVICES : TELS QUE ; LA BRIGADE NAUTIQUE, LES VOISINS VIGILANTS ET LES RÉFÉRENTS SÉCURITÉ, LES SERVICES ADMINISTRATIFS, LE SERVICE TRAITANT LE SUIVI DE LA VERBALISATION, LA SÉCURITÉ ÉVÈNEMENTIELLE, LA VIDÉO VERBALISATION, LES STATISTIQUES, ETC.

CAR LA PM DE NICE EST À ELLE SEULE UNE INSTITUTION TRÈS IMPORTANTE. NOUS AVONS DÛ FAIRE DES CHOIX CAR IL ÉTAIT IMPOSSIBLE D'EN TRAITER L'INTÉGRALITÉ EN DEUX MAGAZINES. NOUS ESPÉRONS QUE, GRÂCE À CES ARTICLES, CERTAINS D'ENTRE VOUS POURRONS S'INSPIRER DE LA VIE POLICIÈRE NIÇOISE. ET POUR D'AUTRES PEUT-ÊTRE ENVISAGER UNE MUTATION.

LE BUT DE NOS ARTICLES SUR DIFFÉRENTES PM DE FRANCE ÉTANT D'ÉCHANGER SUR LES DIVERS ASPECTS DE NOTRE MÉTIER ET AINSI TENTER D'AMÉLIORER NOTRE QUOTIDIEN PROFESSIONNEL.

YVES BERGERAT

LA BRIGADE DE NUIT

La brigade de nuit veille sur la commune appuyée par le chien Joker, qui est de toutes les interventions. Inséparable de son maitre Guy, le CDS responsable de Nuit, la BN peut aussi compter sur la brigade canine sur pratiquement toutes les réponses aux appels.

LE SERVICE DE NUIT DE LA POLICE MUNICIPALE DE NICE EST COMPOSÉ D'UNE BRIGADE D'INTERVENTION (26 PM), D'UNE BRIGADE DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS (10 PM) MAIS ÉGALEMENT D'UNE BRIGADE CYNOPHILE (8PM). SOIT UN EFFECTIF DE 42 PM, AUQUEL IL FAUT AJOUTER 2 CHEFS OPÉRATIONNELS. LE TRAVAIL DE LA BRIGADE DE NUIT EST AXÉ SUR L'ILOTAGE AVEC DEUX AXES DE TRAVAIL.

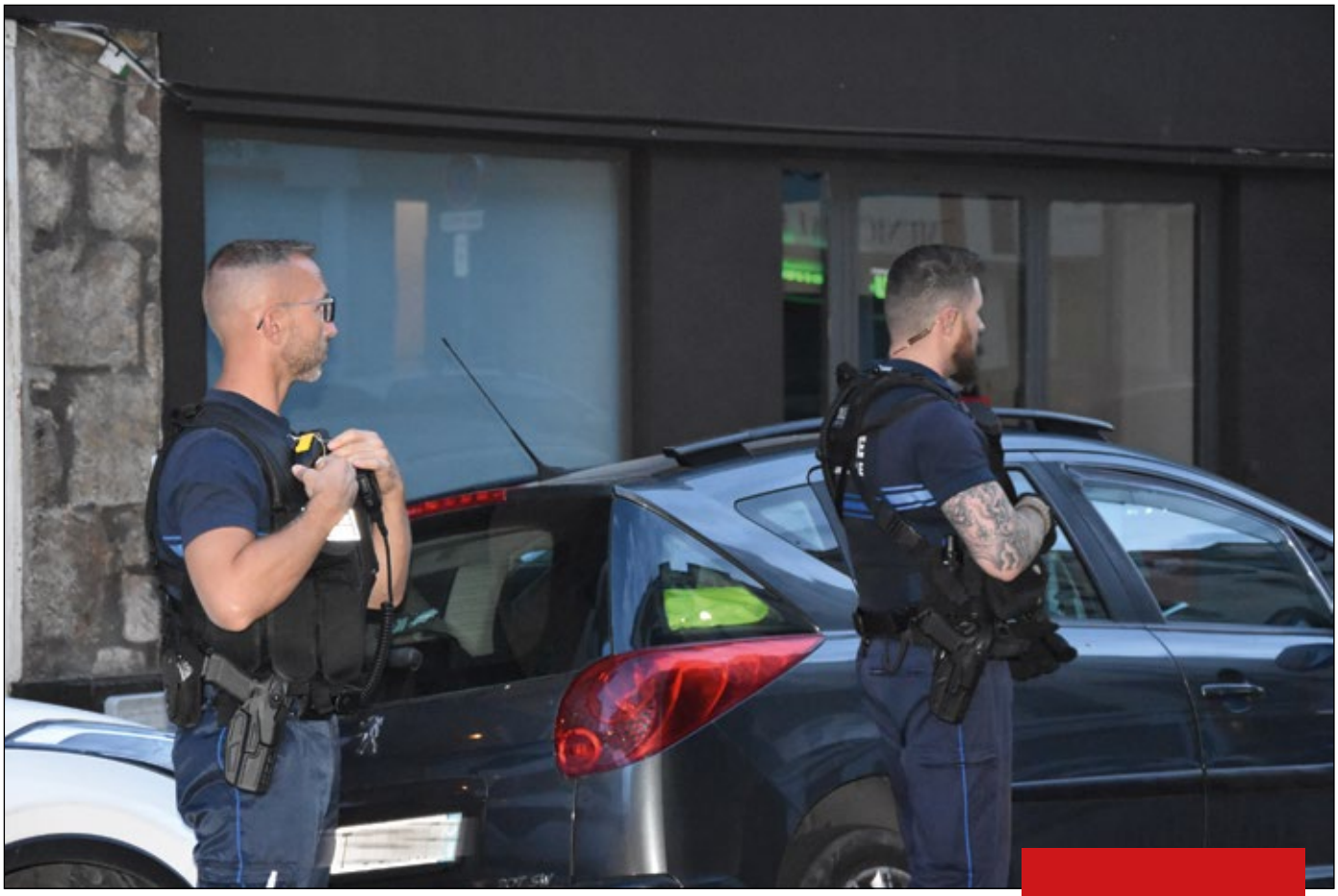

La première partie de nuit (jusqu'à 0h30), il s'agit d'effectuer de la police de proximité : Faire respecter les arrêtés municipaux majeurs concernant regroupements, bivouacs, protection des mineurs, alcool sur la voie publique et les nuisances sonores, et bien sur le respect du code de la route. La BN effectue principalement des patrouilles pédestres sur l'hyper centre.

POINT DE VISIBILITÉ

RECHERCHE ET DISSUASION DANS L'ENSEMBLE DES QUARTIERS SENSIBLES.

AVEC :

- ✓ 1 OFFICIER PN RESPONSABLE DE NUIT.
- ✓ 1 CDC PM RESPONSABLE DE NUIT.
- ✓ PLUSIEURS ÉQUIPAGES PN ET PM.

Suite à l'arrêté municipal sur les regroupements devant ou dans les halls d'immeubles et les incivilité, intervention de la brigade de nuit pour verbalisation.

La deuxième partie de nuit est consacrée à la prévention de la délinquance, aux interventions, à la recherche du flagrant délit, ainsi qu'à l'assistance à la PN et des actions administratives. L'ensemble des tâches est cadré par l'organisation quotidienne avec les forces étatiques de PVRD. (Voir encadré)

La base de travail est d'investir en coordination un quartier, et d'en contrôler les entrées et sorties. Au niveau PM, il s'agit d'opérations majeures validées en réunion par le cabinet du Maire, sur des faits et des lieux précis (Nuisances répétées et particulières). Des contrôles de vitesse (police route) avec l'appui de la BSR sont également mis en place. La brigade de nuit effectue également des prises de contact avec les restaurateurs, les débits de boissons. Elle procède aussi à des contrôles administratifs des terrasses et fumoirs, ainsi que de tout ce qui touche à l'hygiène.

La brigade de nuit a la lourde tâche d'interventions diverses et variées, comme dans toutes les grandes villes, avec la particularité d'une population qui augmente de façon exponentielle pendant les périodes de vacances. Et on sait qu'à Nice, il n'y a pas que l'été où l'activité s'amplifie. Il y a de nombreux événements tout au long de l'année qui génèrent forcément une attention particulière due à la présence de nombreux touristes.

Lors de la patrouille nocturne, un reporter filmait la BN pour une émission sur la Police Municipale de Nice, réalisée par C8.

La Brigade de nuit doit s'adapter en permanence. Pour exemple, lors de la période estivale, la Direction de la Police Municipale a mis en place un renforcement des patrouilles nocturnes sur les sites touristiques recevant une importante population, comme la Promenade des Anglais, le Vieux Nice ou les zones piétonnes, et sur des créneaux horaires bien particuliers. Une trentaine de policiers sont engagés sur ces missions, en lien étroit avec la Police Nationale. Les dispositifs de sécurité estivale sont mis en œuvre pour assurer un bien être maximum des habitants, des acteurs du tourisme, et bien sur des touristes.

Pour rappel, les touristes visitant Nice seraient au nombre de 4 millions par an, dont environ 60% lors de la période estivale.

NOUS AVONS PU CONSTATER LORS DE CETTE PATROUILLE NOCTURNE, L'ENGAGEMENT ET LE PROFESSIONNALISME DES FONCTIONNAIRES, TOUJOURS PRÊTS À INTERVENIR. UNE BELLE RÉACTIVITÉ ET UNE BRIGADE QUE BIEN DES POLICES MUNICIPALES PEUVENT ENVIER.

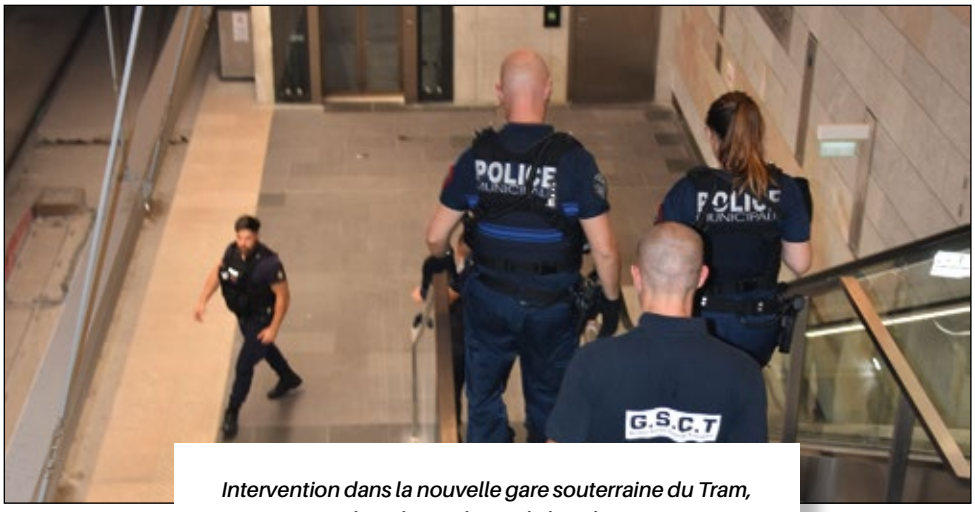

Intervention dans la nouvelle gare souterraine du Tram, lors d'une alerte à la bombe.

Dès l'appel, arrivée massive d'équipages PM et PN et d'un équipage sécurité Tram.

Intervention terminée : il s'agissait d'un sac à dos oublié. Rien n'est laissé de côté. Après l'attentat du 14 Juillet 2016 plus que jamais, la Police municipale se doit d'être d'une réactivité exemplaire.

UPJ

UNITÉ DE PROXIMITÉ JOUR

CETTE UNITÉ REPRÉSENTE LA PLUS IMPORTANTE SECTION EN NOMBRE D'EFFECTIF. EN 2017, LORS DE SA CRÉATION ELLE COMPTAIT UNE CENTAINE DE PM, PUIS EN FÉVRIER 2018 L'EFFECTIF S'ÉLEVA À 150 PM. AUJOURD'HUI, D'AUTRES UNITÉS ONT ÉTÉ CRÉÉES, ET L'UPJ SE COMPOSE DE 6 CDS ET 80 PM. C'EST UNE UNITÉ DE SERVICE GÉNÉRAL, QUI INTERVIENT DE FAÇON POLYVALENTE DANS LE CHAMP D'INTERVENTIONS DU POLICIER MUNICIPAL. CE SERVICE NE PEUT SE PRÉVALOIR D'UNE SPÉCIALISATION POUR AGIR DANS UN SEUL DOMAINE DE PRÉDILECTION, ET DONC LA SYNERGIE INTER SERVICES EST DE RÈGLE. L'ENGAGEMENT DES FONCTIONNAIRES EST LA PRIORITÉ DANS LES MISSIONS DÉVOLUES, NOTAMMENT RELATIVES À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LA SALUBRITÉ AINSI QUE L'EXERCICE DE POLICE DE PROXIMITÉ.

L'U.P.J. EST UN PEU LE COUTEAU SUISSE DE LA POLICE MUNICIPALE DE NICE.

Police de proximité : c'est une composante essentielle du métier de Policier Municipale qui doit être réalisée au quotidien. La mission de proximité est bien sûr menée par toutes les unités.

La sécurisation des écoles est une mission prioritaire, assurée également par l'UPJ comme par les autres unités. Les parcs et jardins qui sont à la charge des ASVP, font l'objet d'une attention particulière de toutes les unités et de fait de l'UPJ.

L'Unité intervient également pour la salubrité et la tranquillité publiques, ce qui représente un grand volume de sollicitations de requérants. A cet effet des opérations communes sont programmées pour adopter une action sur les faits constatés.

AXES DE TRAVAIL DE L'UPJ

- Attention particulière sur les aspects de propreté et de lutte contre les bivouacs.
- Vigilance sur les axes routiers (rétention de circulation, forte affluence, aires de livraison, taxis, PDA, véhicules en stationnement gênant dont les doubles files).
- Sécurisation des écoles et prise de contact.
- Surveillance générale de l'espace publique, des transports en commun des voyageurs, opérations programmées, patrouilles pédestres et VTT.
- Opérations programmées PM/PN.
- Surveillance des secteurs sensibles en matière de regroupement et de bruit.

MISSIONS DE PROXIMITE

- Multiplication des patrouilles pédestres.
- Observation permanente du cadre de vie.
- Capacité à répondre aux sollicitations diverses.
- Prises de contact régulières avec les personnes identifiées et représentatives d'un quartier.
- Tenue et comportement irréprochables permettant une grande visibilité.
- Curiosité et écoute permettant la remontée de renseignements y compris d'ambiance.
- Présence dans les transports collectifs et dans les lieux à haute fréquentation.
- Connaissance du milieu d'évolution, commerces, copropriétés, voisins vigilants.

SECURITE ROUTIERE

- Maintien de la fluidité de la circulation routière, lutte contre le stationnement anarchique.
- Lutte contre le stationnement des voitures ventouses.
- Respect des aires de livraison et taxis.
- Contrôles de vitesse sur les axes sensibles.
- Régulation du Traffic routier aux endroits stratégiques.
- Lutte contre le bruit.

LES ECOLES

- Vigilance accrue.
- Surveillance dynamique et proactive.
- Présence effective en pédestre.
- Prises de contact avec les parents et le corps enseignant.
- Remontée d'information.
- Conseils de sécurité aux personnels scolaires.

PARCS ET JARDINS

- Patrouilles pédestres.
- Veiller au respect du règlement des parcs et jardins.
- Sécurité des enfants et des familles.
- Evacuation d'individus occasionnant un trouble à l'ordre public.
- Assurer des prises de contact avec le public et les ASVP.
- Lutter contre la divagation d'animaux et contre les déjections canines.

- Assistance aux équipages ASVP.
- Fermeture de certains parcs et jardins.

SALUBRITE ET TRANQUILITE PUBLIQUES

Actions caractérisées par :

- La présence d'individus sollicitant la générosité des passants de façon agressive ou avec des mineurs.
- La présence de bivouacs sur la voie publique.
- Les regroupements source de nuisance.
- Les incivilités diverses.
- Emissions de bruits par les particuliers ou les commerces.

SECURITE EVENEMENTIELLE

L'Unité apporte une assistance au service de sécurité évènementielle par des patrouilles dynamiques et des points fixes notamment quand l'afflux de personnes, la sensibilité de l'évènement ou lorsque le contexte de sécurité le nécessite.
Il participe également à la sécurisation du conseil municipal et métropolitain.

LA BRIGADE EQUESTRE

LA POLICE MONTÉE NIÇOISE

La brigade équestre de la Police Municipale de Nice a été créée en Janvier 2010. Elle est, avant tout, une brigade de proximité. Il est sûr que la présence des chevaux crée un lien immédiat avec les usagers. Les patrouilles régulières en centre-ville, sur le collinaire et dans les parcs et jardins permettent un contact permanent avec les niçois. Loin d'être un objet de communication, même s'ils sont les policiers les plus photographiés de Nice, ils sont des policiers à part entière. Ils exécutent, à peu de chose près, les mêmes missions que leurs collègues des autres unités avec, cependant, la charge de l'entretien et des soins nécessaires pour leurs auxiliaires équins. C'est d'ailleurs un souhait du responsable de l'unité de se positionner sur les mêmes missions que les policiers des autres unités. Et chaque jour, des patrouilles montées sillonnent les différents quartiers de la commune. La brigade est composée de 11 fonctionnaires : 6 PM, 4 ASVP et un palefrenier.

Ce service demande, pour assurer les missions, beaucoup d'engagement et de disponibilité sans parler de qualification car il ne suffit pas d'aimer les chevaux. Il faut être suffisamment aguerri pour maitriser sa monture tout en exerçant son

travail de police. Concernant les patrouilles de sécurité il y a des équipages PM et d'autres ASVP. Six chevaux sont à disposition pour assurer les missions. Quatre chevaux ont transité par la Garde Républicaine et 2 autres sont issus de la PM de la Grande Motte. Les auxiliaires équins se nomment : Obbywind, Emilion, Némo, Rivage, Pilou et Panache.

> **LES CAVALIERS POSSÈDENT TOUS, AU MINIMUM, LE GALOP 7 ET, PARMI EUX, 4 SONT MONITEURS DIPLÔMÉS D'ETAT. " SEB ", LE RESPONSABLE, EST ÉGALEMENT ENSEIGNANT ET FORMATEUR.**

Parmi les missions relatives au métier de policier, les cavaliers de cette brigade ont également un rôle de formateur en milieu scolaire et universitaire. Les élèves de l'école des Gardes de Soisson sont également venus en stage pendant un mois à la brigade. La brigade équestre a aussi un rôle préventif car elle encadre les TIG (nettoyage des Box et entretiens divers).

Régulièrement d'autres PM, désirant créer une unité équestre, envoient des fonctionnaires en stage de formation et de conseils auprès des membres de notre Brigade Equestre.

La motivation et l'amour des chevaux font de cette unité une brigade particulière, toujours prête à intervenir et à donner une image très positive pour les usagers. Chaque point fixe de sécurité, est là pour démontrer l'engouement de la population pour la police montée et ses fonctionnaires à quatre pattes.

Membre à part entière
de la Police Municipale de Nice

USQ

UNITÉ DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

CETTE UNITÉ EST AVANT TOUT UNE POLICE DE PROXIMITÉ, QUI OPÈRE EN CENTRE-VILLE MAIS ÉGALEMENT SUR TOUS LES AUTRES QUARTIERS DE NICE DU FAIT DE SES SPÉCIFICITÉS. ELLE EST FORTE DE 14 AGENTS, 1 CDS RESPONSABLE DE L'UNITÉ, 4 BCP, 1 BRIGADIER, 1 GARDIEN ET 7 STAGIAIRES.

Lors des patrouilles de proximité, si elle accentue les prises de contact avec les commerçants et les riverains, elle exerce aussi une police générale comme toutes les autres brigades. En centre-ville elle fait respecter les arrêtés municipaux majeurs, comme les dépassements de terrasse par exemple. Lors d'un premier passage un avertissement sera délivré et si le restaurateur ne respecte toujours pas l'emplacement lors du second contrôle, il fera l'objet d'une verbalisation. Et cette verbalisation n'est pas sans conséquence, car chaque objet (chaises ou tables) est, pour rappel, verbalisé à 135 euros. Cette somme est multipliée par deux, car la verbalisation concerne la personne morale mais également la personne physique.

L'autre mission de cette brigade concerne le recensement de tous les commerçants de la commune. Ainsi les commerçants peuvent recevoir des alertes SMS sur leurs portables si quelque chose d'inhabituelle survient dans leur secteur ou chez d'autres commerçants proches (manifestations, évènements, accidents, tentatives de vol, agressions, cambriolages, etc.). La ville de Nice a créé un logiciel à cette intention : le logiciel " EVERYONE ". A ce jour 6 715 commerces sont recensés, nombre qui augmente chaque jour car dès explication du logiciel, les commerçants sont ravis de pouvoir profiter de cette aide gratuite et très utile. Le responsable de l'unité se charge de la création et de l'envoi des messages.

Comme pour le logiciel « Everyone », pour gérer ce flux de contacts et d'informations, la Ville de Nice a été divisée en 41 secteurs pour mieux cibler les envois de messages sans inonder les autres commerces d'informations qui ne leur sont pas destinées.

La ville de Nice propose aussi aux commerçants de se doter de boitier d'alarme " anti-agression " relié à la Police Municipale.

NOTA

POUR DEMANDER L'ACQUISITION DU BOITIER D'ALARME " ANTI-AGRESSION " IL FAUT :

Que les commerces souscripteurs se dotent, à leur frais, d'un équipement composé, d'un boitier avec bouton d'alerte et micro de leur choix compatible avec la technologie déployée par la ville auprès du fournisseur de leur choix. D'une carte SIM active de l'opérateur de leur choix insérée dans le boitier. Bien évidemment les commerçants souscrivent à leur frais un abonnement. L'équipement est la propriété du commerçant souscripteur.

Ils devront ensuite signer les conventions de partenariat relatives à la sécurité conclues entre la ville de Nice et les commerçants souscripteurs.

L'installation du dispositif est prise en charge gracieusement par la ville de Nice, par le biais de la direction des systèmes informatiques.

Comme vous le voyez, tout ce travail important et chronophage incombe à l'unité et Alain, le responsable, est chargé de la relation avec les commerçants. Il fait donc les propositions de pose, avec son équipe et il gère la signature des conventions. Alain s'occupe depuis de nombreuse années de ce service et il connait pratiquement la majorité des commerçants de Nice. Pour l'instant, 160 boitiers ont été installés, 2 sont en programmation, 242 commerçants ont signé la convention et sont en attente de pose. Et avec le bouche à oreille des commerçants et les passages réguliers des membres de cette unité, les installations vont certainement augmenter de façon exponentielle.

Lors des ODP (occupation du domaine publique), l'USQ s'occupe aussi des épaves et autres « voitures tampons », et également des véhicules que les garagistes laissent sur la voie publique. La même sanction que pour les terrasses est alors appliquée.

Cette unité a donc un rôle important, qui entretient un dialogue « Mairie / Commerçants » des plus nécessaires.

Une PSQ avant l'heure !

La preuve vivante que nous sommes bien la Police de Proximité, d'où de fait, les promos-intervenants.

Qui d'autre que la Police Municipale est à ce point proche des administrés ?

Yves BERGERAT

NB / Lors de notre passage pour la rédaction de l'article, 2 policiers roumains (des opérations internationales de sécurité mises en place l'été) étaient de passage pour la journée dans l'unité. Ces policiers roumains ont été étonné de la proximité avec les niçois, et du nombre de commerçants qui venaient saluer les policiers français. Ils ont découvert ce lien étroit qui a été établi avec la population (ils ne connaissent pas cela dans leur pays) et le magnifique travail réalisé par cette unité.

BILAN DE L'UNITE USQ

sur 5 mois d'Avril à Août 2019

Nombre d'individus interpellés :	15
Rapports de mise à disposition rédigés :	15
Rapports d'interventions :	11
AF de stationnement gênant :	1 618
AF circulation :	145
Rappels à la réglementation / avertissements :	697
Services d'ordre :	132
Diverses consignes / saisines :	372
Opérations communes PN / Douanes :	33
Contrôles de commerces :	623
Patrouilles pédestres sur secteur :	426
Réunions :	25
Interventions pour le CSU :	88
Interventions sur initiatives :	457
Interventions sur réquisition :	550
Personnes évacuées :	775
Prises de contact :	4 910
Population errante déplacée :	1 577
Comptes rendus d'information :	244
Enlèvements fourrière :	35
Procédures VL épave :	44
Sécurisations espaces verts et jardins :	452
Sécurisations établissements scolaires :	213
Sécurisations de lieux sensibles :	145
Sécurisations bus :	14
Sécurisations tramway :	103
Sécurisations marchés :	112
Sécurisations commerces :	7 675
Assistances équipages PM :	60
Assistances services d'état :	12
Assistances services municipaux :	11
Assistances aux services de secours :	22
Assistances aux personnes :	1 597
Assistances aux services de nettoiement :	10
Assistances / interventions RLA (transports urbains) :	9

ASVP

LES AGENTS DE SÉCURITÉ DE LA VOIE PUBLIQUE

Avec plus de 160 ASVP, La Ville de Nice possède probablement l'unité ASVP la plus importante de France. Dans certaines villes, il existe une animosité entre PM et ASVP du fait d'une utilisation de ces derniers dans des missions qui ne sont pas de leur compétence et souvent à la place des PM. A Nice, ce service est bien structuré et suit des directives précises. L'unité est très bien localisée car elle est logée dans des locaux d'environ 400 m2 et totalement indépendants de ceux de la PM. Trois CDS sont aux commandes pour diriger cette unité.

CE PÔLE ASVP SE COMPOSE D'UN EFFECTIF DE 73 AGENTS.

Il est structuré en plusieurs équipes qui ont chacune une tâche bien définie.

✓ Les " Mercure " (28 ASVP) sont affectés au stationnement gênant, à la surveillance des parcs et jardins, à la surveillance des écoles (matin et soir) et aux arrêtés municipaux pour lesquels ils sont compétents. En fonction des effectifs 2 ou 3 agents sont affectés, en civil, pour la répression des déjections canines, des divagations de chiens et du nourrissage des pigeons.

✓ Le " Service sécurité écoles " : Pendant la période scolaire, 17 ASVP sont affectés au service école. Et lors des congés scolaires, ils reviennent renforcer les " Mercures ".

✓ Les " Gaia " au nombre de 16 composent la brigade gardes-jardins.

✓ Brigade " Zone piétonne Masséna ". Six ASVP sont responsables du stationnement et de la régulation des livraisons en Zone Piétonne.

✓ La Brigade " Alpha " est affectée à l'ouverture et à la fermeture des jardins en scooter. A noter que Nice possède plus d'une vingtaine de parcs et jardins municipaux. Et cela représente plus de 300 hectares.

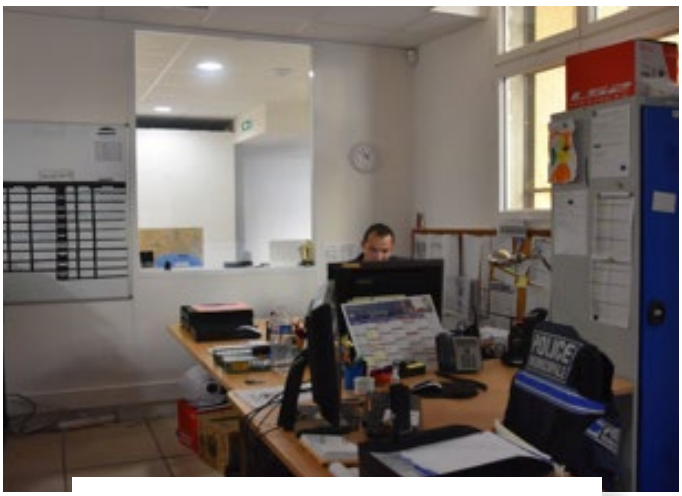

Une partie infime des locaux des ASVP

LES ASVP DISPOSENT DE :

✓ 6 scooters 125 cc pour les " Alpha ".

✓ 5 VTT en fonction des missions (4 VTT supplémentaires viendront bientôt augmenter ce nombre).

✓ 6 scooters 50 cc pour les " Mercure ".

COMPÉTENCES DES ASVP

Ils ont compétence pour constater les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules. Ils peuvent contrôler et verbaliser les non-apposition du certificat d'assurance sur les véhicules terrestres à moteur.

L'article L.1312-1 du code de la santé publique, leur permet la constatation de certaines infractions en matière de santé publique (Jets de mégots, détritus, crachats, épanchement d'urine, déjections canines).

L'article L180-1 du code de l'urbanisme leur permet de constater les infractions au code de l'urbanisme.

L'article 2 du décret N° 95-409 du 18 avril 1995, permet également la constatation aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage et de constater les infractions au code de l'environnement (publicité, enseignes).

En cas de flagrant délit, l'ASVP doit appréhender le ou les auteurs.

L'ASVP participe aussi au bon déroulement des manifestations publiques

Pour rappel, les ASVP ne peuvent conduire des véhicules de Police Municipale, ni effectuer des patrouilles communes avec les Policiers Municipaux. A noter également que les ASVP sont considérés comme des personnes dépositaires de l'autorité publique (Vu les articles 15 alinéa 3 et 28 du code de procédure pénale et notamment la circulaire ministérielle en date du 28/04/2017) et à ce titre sont placés sous la protection de la loi.

Une petite partie de la coulée verte, un magnifique jardin en centre-ville.

Les ASVP jouent un rôle indéniable dans le domaine de la sécurité et il est dommage que ce travail ne soit pas encadré par un statut spécifique dans la filière sécurité de la fonction publique territoriale. Cela éviterait ainsi certaines dérives d'utilisation des ASVP par des Maires peu scrupuleux, sur des missions qui ne sont pas légales, et permettrait également de réglementer les missions et les tenues d'uniforme. Et cela favoriserait une intégration dans les rangs de la PM par concours ou examens internes, après périodes probatoires. Actuellement, leur statut administratif et leur recrutement les cantonnent dans un domaine limité qui pourrait pourtant évoluer.

Sur la commune de Nice, le service de formation prépare les ASVP au concours de Policier Municipal. A Nice, les ASVP ont vocation à devenir des PM à plus ou moins court terme.

Pour information : 14 ASVP ont brillamment réussi le dernier concours de Policier Municipal et sont en FIA. 10 autres ASVP devraient suivre leur exemple.

Yves BERGERAT

Les ASVP veillent aussi sur la sécurité de la ville.

BILAN DE LA POLICE MUNICIPALE DE NICE

POUR LE PREMIER SEMESTRE 2019.

INTERPELLATIONS GRÂCE AU CSU	**395**
NOMBRES DE RÉQUISITIONS	**885**
NOMBRES D'APPELS TÉLÉPHONIQUES	**37 193**
NOMBRES DE DÉPÔTS SAUVAGES	**106** avec verbalisation effective
NOMBRES D'INTERVENTIONS SDS	**512**

BILAN UPJ/USQ

Patrouilles pédestres de proximité	**390 / mois**
Patrouilles pédestres collinaires	**65 / mois**
Patrouilles pédestres et équestres sur le secteur St Isidore	**110 / mois**

BILAN ASVP

Patrouilles de sécurisation des jardins	**3441 / 6 mois**
Dont opérations de salubrité	**48**
TA pour déjections canines	**48**
Jets de détritus	**66**
Nourrissages pigeons	**39**
Mictions	**76**
Chiens non tenus en laisse	**450**

BILAN BSR

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Opérations vitesse **19** qui ont donné lieu à :

Procès-verbaux excès de vitesse	**355**
Rétentions de permis	**74** Dont une moto à 175 Km/h sur une zone à 50 Km/h.
Immobilisations	**39**
Mises en fourrière	**3**

NUISANCES SONORES

Opérations 2 roues pour les nuisances sonores	**16**

Depuis Juin 2019, sur certains secteurs définis :

Contraventions	**60**
Immobilisations	**25**
Interpellations délictuelles	**10** (défaut de permis de conduire, usage de fausses plaques d'immatriculation, défaut d'assurance, recel de vol de motos)

THEMATIQUE CAMPING CARS DE PERSONNES SANS DOMICILES STABLES

SECTEUR OUEST DE NICE :

Mise en fourrière de camping-cars	**6**
Interpellations	**4**

DEPOTS SAUVAGES

Verbalisations environnementales	**312**

NUISANCES SONORES

Verbalisations	**906**

FOURRIERE

Verbalisations	**8 748**
Enlèvements	**1 121**

INTERPELLATIONS

Nombre d'interpellations	**1 815** (Soit plus de 27% par rapport à 2018).
Nombre d'interpellations pour juin 2019	**51**

Motifs : Cambriolages en cours, tentative d'homicide, Vol, tentative de meurtre.

PERSONNES SANS DOMICILES FIXES

Nombre de déplacements de SDS, campements compris	**2 406**

CELLULE D'INTERVENTION MUTUALISEE

Nombre d'établissements contrôlés	**138**
Nombre total ayant fait l'objet d'une fermeture notifiée post contrôle	**43**
Nombre total ayant fait l'objet d'un avertissement notifié post contrôle	**9**
Procédures préfectorales introduites	**107**
Demandes de sanctions	**74**
Procédures contradictoires en cours d'instruction	**33**
Fermetures de certains commerces	**11**
Contrôles de camions-pizza	**11** dont 1 avec fermeture et 7 autres en demande de fermeture.

DÉFILÉ DU 14 JUILLET

Comme chaque année, le défilé du 14 Juillet a eu lieu sur une partie de la Promenade des Anglais. Le public a pu ainsi rendre un hommage aux troupes des différents corps d'armée et notamment à la Police Municipale.

Le précèdent Maire de Nice, Jacques Peyrat (ancien parachutiste), désirait que la Police dont il avait la charge puisse participer au défilé du 14 Juillet. Depuis presque 20 ans, la PM est donc présente à ce rendez-vous estival à l'occasion de la fête nationale française. Le Maire actuel, Christian Estrosi, désire également que la Police Municipale soit honorée par la population niçoise. Ce défilé est donc devenu une tradition incontournable pour la PM de notre ville qui est fière de représenter cette profession qui est la nôtre.

Depuis le 14 Juillet 2016, date de l'attentat qui marqua à jamais la ville et ses habitants, ce défilé est devenu un moment de communion avec la population, car, depuis, le devoir de mémoire est désormais ancré dans l'ADN des niçois.

VOICI DONC QUELQUES PHOTOS ILLUSTRANT CE MOMENT RÉPUBLICAIN QUI EST DEVENU INCONTOURNABLE POUR LA TROISIÈME FORCE DE SÉCURITÉ. VOUS NOTEREZ QUE NOTRE PM ACCUEILLE DES FONCTIONNAIRES MÉDAILLÉS QUI ILLUSTRENT AINSI LA QUALITÉ DE NOTRE PM.

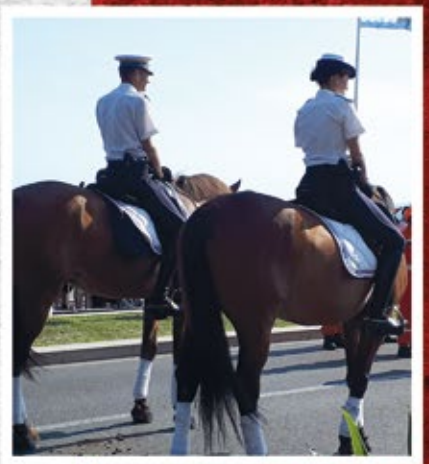

HOMMAGE

aux VICTIMES DE L'ATTENTAT du 14 JUILLET 2016

86 faisceaux lumineux déployés le 14 juillet 2019, pour ne jamais oublier qu'il y a 3 ans, la Ville de Nice vivait un drame sans précédent.

Il est important de rendre hommage aux victimes et de toujours garder en mémoire " Les Anges de la Promenade ".

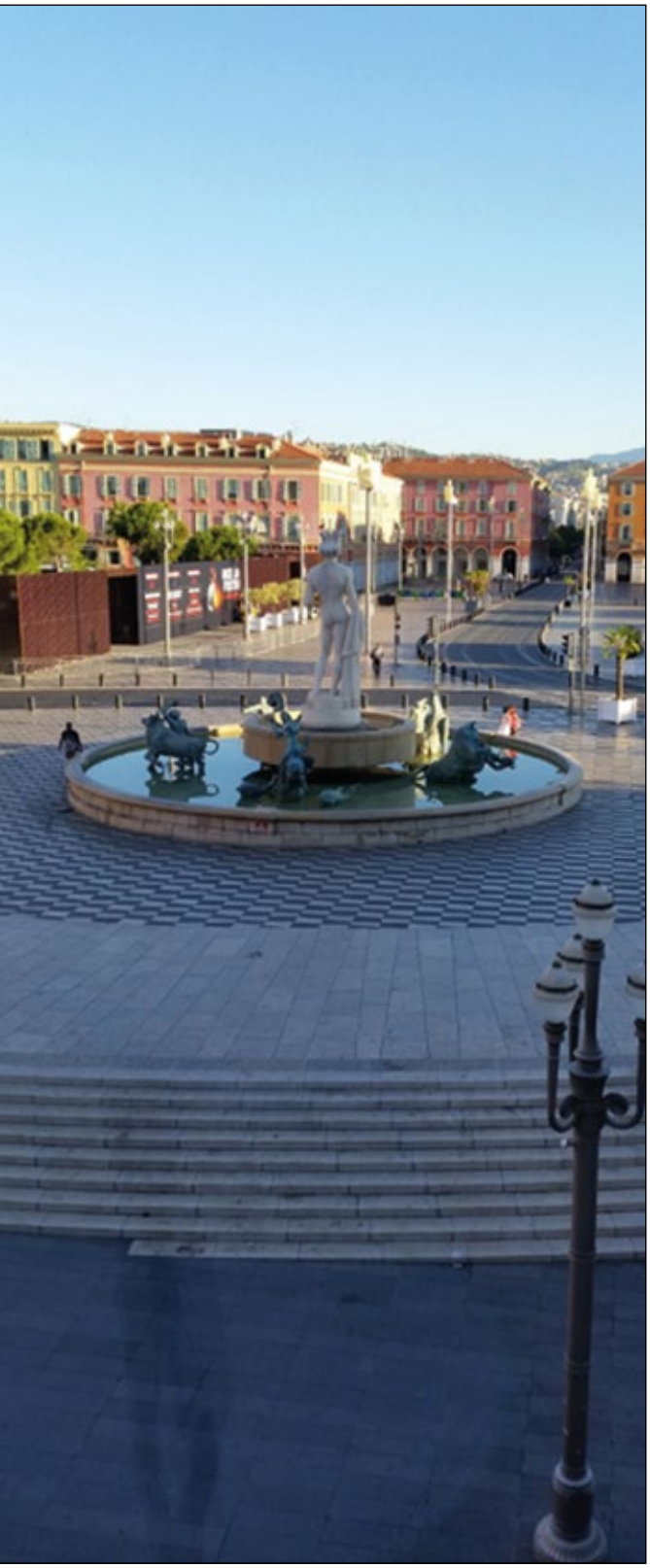

NICE AU PETIT MATIN, TOUT PARAIT SI CALME, ET POURTANT LA POLICE MUNICIPALE VEILLE.

C'EST SUR CETTE IMAGE DE LA PLACE MASSENA, QUE NOUS TERMINONS CE SPÉCIAL PM DE NICE. NOUS ABORDERONS, DANS LES PROCHAINS NUMÉROS DE 2020, LES PM DES AM. EN 2021, NOUS COMMENCERONS À SILLONNER LES AUTRES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS. NOS DÉLÉGUÉS ET ADHÉRENTS PEUVENT NOUS SOUMETTRE DES ARTICLES SUR LEUR POLICE MUNICIPALE, OU NOUS OBTENIR DES ACCORDS AVEC LEUR DIRECTION AFIN QUE NOUS PUISSIONS CONTINUER À FAIRE PARTAGER LE QUOTIDIEN DES POLICIERS MUNICIPAUX DE NOTRE BEAU PAYS.

LE SNPM REMERCIE LA VILLE DE NICE, LA DIRECTION DE LA PM, ET TOUTES LES PERSONNES QUI ONT PERMIS DE RÉALISER CETTE IMMERSION DANS LA PM DE NICE ET AINSI DE CRÉER CE MAGAZINE.

UN GRAND MERCI A TOUS.

SYNDICAT NATIONAL DES POLICIERS MUNICIPAUX

ATTENTION RAPPEL A TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT

ET A TOUS LES POLICIERS MUNICIPAUX

Chèr(e)s Collègues,

Le Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Ce dispositif concerne l'ensemble des fonctionnaires d'Etat et par conséquent, les cadres d'emplois équivalents de la fonction publique territoriale (Substitution progressive à l'ancien Régime Indemnitaire par arrêté de chaque ministère pour les corps et emplois concernés. (Article 1 à 8 du Décret)

Ce Décret ne concerne pas les Policiers Municipaux et les Sapeurs-Pompiers car il n'existe pas d'équivalence.

Mais aujourd'hui, le Syndicat National des Policiers Municipaux alerte les Policiers Municipaux. De nombreuses dérives ont été constatées de la part des Collectivités Territoriales concernant le Régime indemnitaire des Policiers Municipaux. Ces dernières, au nom d'une parité et égalité avec les autres corps de métiers de la F.P.T. modifient le régime indemnitaire spécifique aux agents de Police Municipale sous forme de R.I.F.S.E.E.P. (De nombreux dossiers en cours déposés auprès de notre syndicat et suivis par notre service juridique).

Nous attirons donc l'attention de l'ensemble des agents de Police municipale, ainsi que de nos adhérents, sur les arrêtés signés concernant leur régime indemnitaire (IAT, ISF, NBI). En effet, lors de nos différentes interventions pour défendre les intérêts de nos collègues syndiqués ou non, il apparait que sur les arrêtés d'IAT il n'apparait plus le taux (1 à 8), ni la valeur du point d'IAT (en fonction du grade détenu) et la mention précisant que la prime sera indexée sur la valeur du point d'indice. Tout ceci étant remplacé par un montant global point. Les feuilles de paies ne comportent plus qu'une seule ligne indiquant le montant global de votre régime indemnitaire. Tout ceci est à notre sens contraire aux textes en vigueur et entraine de surcroît une stagnation de votre régime indemnitaire. (Exemple : Prise d'échelon entrainant l'augmentation de l'indemnité spéciale de fonction (%) entraine de la part des collectivités territoriales une diminution du taux d'IAT pour ne pas dépasser le montant global de votre régime indemnitaire que vous avez signé. Ce système pervers pourra avoir des conséquences dans l'avenir sur la prise en compte de notre régime indemnitaire pour le calcul de nos droits à pensions de retraites, qui dit stagnation de notre régime indemnitaire dit pas d'évolution de salaire et le strict minimum d'évolution de notre droit à pension de retraite.

Le Syndicat National des Policiers Municipaux alerte ses adhérents ainsi que l'ensemble de la profession sur ces manipulations qui n'ont d'autres buts que de limiter la masse salariale des collectivités afin d'économies budgétaire.

SOYEZ VIGILANTS

La Direction Juridique du S.N.P.M.

Salon de la POLICE MUNICIPALE

COMPTE RENDU

Le mardi 21 mai 2019, s'est déroulé le 5ème salon de la Police Municipale à la Grande Motte au Palais des Congrès. Etaient présents pour ce congrès + de 900 personnes, 65 stands et plus de 45 départements représentés. Les organisateurs du salon ont travaillé en partenariat avec le CNFPT Occitanie afin d'organiser une conférence sur :

✓ **De la loi CHEVENEMENT au continuum de sécurité.**
La conférence s'est déroulée de 09h00 à 11h30 au palais des congrès. Il y avait plus de 450 participants.

L'objectif de la conférence : Quelle place pour la Police Municipale ? Les Maires doivent trouver leur position dans ce continuum de sécurité. Les débats ont porté, sur la place que doit prendre la Police Municipale et sur les partenariats à développer avec les élus.

LES DÉBATS ONT ÉTÉ MENÉ PAR :

Mme Alice THOUROT / Députée de la Drôme
Rapporteuse du rapport d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale.

Mme Brigitte BAREGES / Maire de Montauban (82)
Présidente de la communauté d'agglomération du grand Montauban.

M. Eric MENASSI / Maire de Trèbes (11)

M. Richard TIBERINO / Maire-Adjoint de Nîmes (30)
Conseiller départemental du Gard.

M. Patrick CARBALLO
Directeur de Police Municipale à Montauban (82).

Mme Karen FAURE
Chef de Service de Police municipale à Trèbes (11).

DISCOURS DU RESPONSABLE SÉCURITÉ, POLICE DU CNFPT OCCITANIE.

Il y a désormais 5 centres de formation pour les policiers municipaux mis en place depuis début mai 2018.

Discours de Madame Alice THOUROT, Député de la Drôme

Une réflexion a été menée sur comment travailler ensemble entre les services de Gendarmerie, Police Nationale, la Police Municipale et les sociétés de sécurités privées. Plus de 200 auditions ont été réalisées par cette réflexion. Il est demandé :

" - plus de formation initiale, continue et homogène, - plus de partage, - revaloriser les grades, - rétablir la médaille d'honneur pour la Police Municipale, - donnez un vrais accès aux fichiers FNPC, FOVES etc… "

Accentuer la forfaitisation de certaines infractions et avoir des locaux partagés entre services PM et GN ou PN. L'armement n'est plus un marqueur politique de droite ou de gauche. La Police Municipale est une " cible ".

Discours de Monsieur Patrick CARBALLO, Directeur de Police

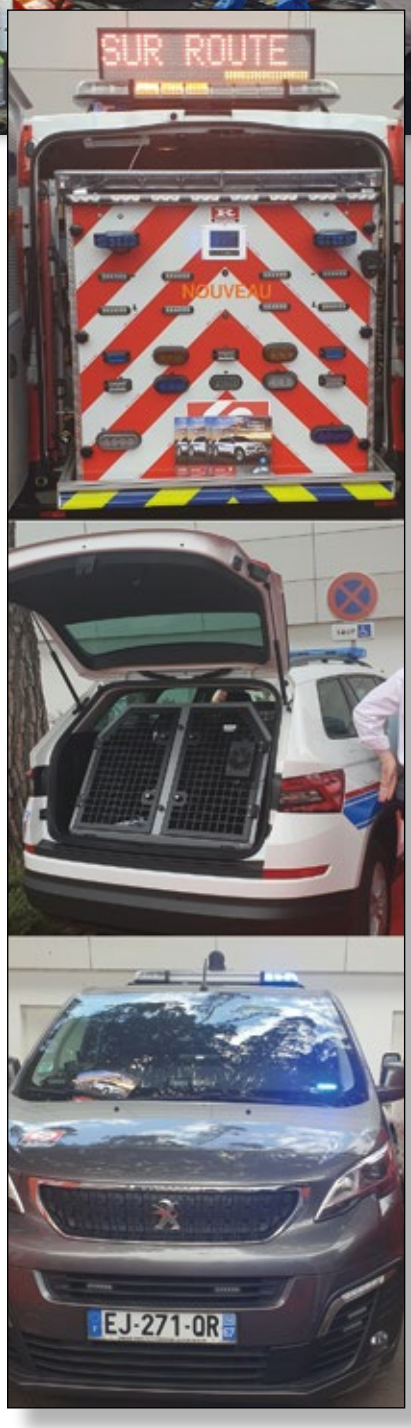

Municipale à Montauban (82).

La sécurité au quotidien est déjà le cadre de travail de la Police Municipale depuis des années. Pourquoi ce manque de confiance pour l'accès aux fichiers sachant que nous sommes la plus vieille institution depuis la révolution ? Où est vraiment la responsabilité de l'Etat ? A quand une revalorisation des retraites des policiers municipaux ?

L'accès aux fichiers est primordial avec l'utilisation d'une carte à puce comme nos collègues Gendarmes. Cela éviterait une surcharge de travail pour nos collègues (PN et GN). Pourquoi, sommes-nous le seul pays d'Europe avec autant de restrictions ?

Madame Brigitte BAREGES, Maire de Montauban (82), Présidente de la communauté d'agglomération du grand Montauban.

Mme le maire n'est pas pour une tutelle de la Police Municipale mais pour un partenariat. Nous demandons plus de protection pour tous les services de Gendarmerie, Police Nationale, Police Municipale. Il faut continuer à se battre sur les mêmes droits de la légitime défense. La Police Municipale doit être indépendante. La Police Municipale est toujours présente mais qu'en est-il, quand une commune a besoin des services de l'Etat ? On attend et cela n'est pas normal.

Monsieur Eric MENASSI, Maire de Trèbes (11)

Donner une confiance totale entre l'ambition du Maire et les Chefs de Services. Les Polices Municipales ne sont pas les mêmes entre les grandes villes et les petites communes mais la sécurité est, et doit être abordée de la même manière. Donner aux Maires l'ambition de la sécurité dans les villes.

Madame Karen FAURE, Chef de la Police de Trèbes (11)

La 1ère approche est d'avoir une confiance entre le Maire et le Chef de La Police Municipale. Il faut développer les réseaux et les partenaires (ex : C.N.SP.D).

Monsieur Richard TIBERINO, maire adjoint de Nîmes (30)

Il faut armer toutes les Polices Municipales car les policiers municipaux sont les primo-intervenants par rapport à nos collègues qui sont mieux armés et qui eux, sont à 80% dans des bureaux pour les procédures. Quel bilan pour le P.S.Q ? Depuis 2018, certains engagements ne sont pas respectés (sur les effectifs promis par l'Etat). Souvent les élus n'ont pas été invités en réunion pour le P.S.Q.

Le salon de la Police Municipale, c'était également une représentativité de plus de 260 collectivités, 45 départements.

Plus de 450 participants à la conférence.

Plus de 900 participants au salon.

Plus de 65 exposants au salon. Voici quelques exemples d'exposants. (Nous nous excusons de ne pouvoir citer l'ensemble des participants).

Stand de signalisations

✓ Stand habillement police municipale

✓ Stand Equipement police municipale

✓ Stand Entreprise de radiocommunication

✓ Stand Entreprise de vidéo-protection

✓ Stand de véhicule police municipale

✓ Stand vélo à assistance électrique spécial police

✓ Stand arme de poing 9 mm

✓ Stand code Rousseau

✓ Stand dépistage d'alcool etc.

Les organisateurs avaient organisé une immense paella pour les participants.

QUESTIONS DIVERSES :
(Nous remarquons que certaines questions restent sans réponses).

✓ A quand un statut propre pour les policiers municipaux car un policier municipal n'est pas un fonctionnaire comme un autre ?

✓ A quand le passage en Catégorie B comme nos collègues de la police nationale ?

✓ La reconnaissance de nos primes pour nos retraites.

ON VA RETENIR UNE BONNE ORGANISATION ET DE TRÈS BONS ÉCHANGES. MERCI LE CNFPT ET MERCI À A.R.O.S...

David GUILLAUME
SNPM
Membre du conseil national.

14-18 OCTOBRE 2019 A NICE

SEMAINE EUROPEENNE DE LA SECURITE

Du 14 au 18 octobre 2019 la ville de Nice a accueilli la **" SEMAINE EUROPÉENNE DE LA SÉCURITÉ "**.

Cet évènement a été financé par le Fonds de Sécurité Intérieure Police de l'Union Européenne et la ville de Nice. PACTESUR

PLUS DE 45 POLICIERS DE 15 PAYS DE L'UNION EUROPEENNE SONT VENUS PARTICIPER A CET EVENEMENT.

Le lancement de cette " Semaine Européenne de la Sécurité " a eu lieu au Centre Universitaire Méditérannéen (Promenade des Anglais) le 14 0ctobre 2019. Monsieur Christian Estrosi, Maire de Nice, a débuté cette semaine riche en débats, échanges, ateliers et mises en situation, par un discours sur les moyens et échanges en matière de sécurité. Son allocution a été suivie par celles de Monsieur Julian King (Commissaire Européen pour l'Union de la Sécurité), Monsieur Bernard Gonzalez (Préfet des Alpes Maritimes), Madame Elisabeth Johnston (Secrétaire Générale du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine), Andrea Corsaro (Président de l'ANCI Piemonte et Maire de Vercelli), Madame Catherine de Bolle (Directrice exécutive d'Europol), Madame Becky Riggs (Detective Superintendant de la Met Police) et de Madame Rebecca Weiner (Assistant Commissioner de la NYPD Intelligence Bureau).

L'état de la menace terroriste a également été abordé par Jean-Charles Brisard (Président du Centre d'Analyse du Terrorisme) en présence des 11 Villes associées, de la Principauté de Monaco, de Scotland Yard et de la Police de New-York. Cet échange instructif et professionnel correspond aux besoins impérieux de chaque Etat Européen de rester vigilant sur les menaces existantes. Cette matinée a démontré que, même si tout cela est pris au sérieux, la menace évolue et les terroristes

s'adaptent. Il est donc crucial d'échanger le maximum d'informations, surtout en matière de détection, de protection et d'intervention.

L'après-midi a permis la présentation des enjeux du continuum de sécurité public/privé. Les autres journées ont été axées sur les actions de l'Union Européenne pour soutenir la protection des espaces publics. Une table ronde a eu lieu sur les projets européens dédiés à la sécurité où ont été abordé des cas d'étude détaillés d'une initiative menée avec la NYPD, autour d'une démarche d'engagement citoyen.

PACTESUR, financé à 90% par la commission européenne, est doté d'un budget d'environ 3 millions d'euros sur trois ans, permettant à trois villes (Nice, Turin, Liège) de mener des actions conjointes afin de renforcer leurs moyens d'intervention, d'améliorer l'acquisition de matériel de pointe et une sécurisation supplémentaire des espaces publiques.

Cette semaine de colloque a permis de débattre sur la sécurité locale qui tend à se développer vers une question de sécurité européenne. Dans le cas précis de notre Police Municipale, il sera nécessaire de faire évoluer les lois pour un meilleur emploi de son potentiel, même si actuellement elle est à l'origine d'une remontée d'informations pertinentes et efficientes. La Police Municipale est un outil essentiel qui s'inscrit parfaitement dans le paysage de la prévention du terrorisme. Il serait regrettable de

Interpellation dans un bus.

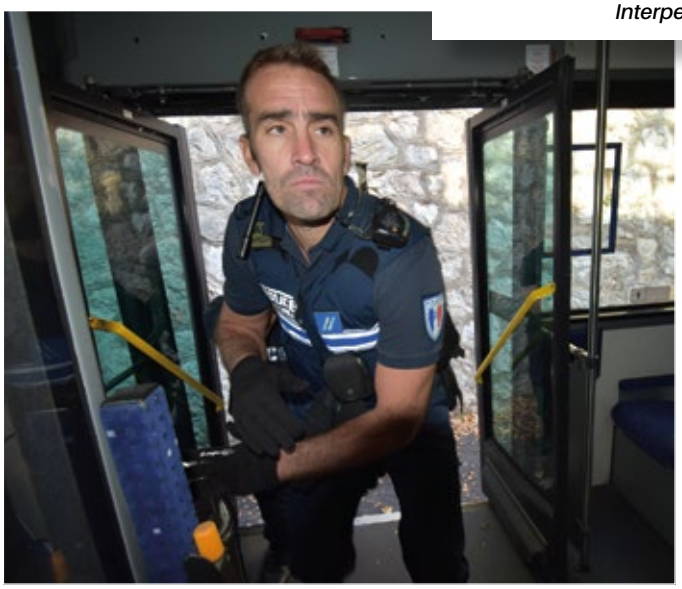

Interpellation lors d'un différend familial.

Interpellation dans un espace confiné.

se passer de son concours pour des questions juridiques qui ne peuvent qu'évoluer dans le futur. Il en est de même en matière de nouvelles technologies. Le législateur devrait aussi permettre rapidement leur utilisation. Je pense particulièrement à la reconnaissance faciale qui permettra de sécuriser l'espace publique. Ce n'est qu'à ce prix que la lutte contre le terrorisme pourra progresser favorablement.

Plusieurs ateliers de démonstration ont été initiés tels qu'une interpellation dans un Bus, un différend familial se terminant en rébellion, et une arrestation d'un voleur de portable en milieu confiné.

Pendant la journée dédiée à la sécurité intérieure, des démonstrations mettant en scène les brigades équestre et canine ont eu lieu sur d'autres sites durant lesquelles les forces de sécurité d'état ont largement participé.

La semaine européenne de la sécurité a permis à la Police Municipale de Nice de démontrer son savoir-faire et sa technicité. Lors des visites des « sites Police Municipale » et lors des démonstrations d'interventions, nos collègues européens ont été impressionnés par le professionnalisme et l'efficacité du personnel. Et même si les autres forces de police bénéficient de moyens juridiques supérieurs à ceux de notre profession, la PM n'a pas démérité. Elle a démontré, qu'en matière de sécurité, la Police Municipale est incontournable. Pour preuve, la PM a même impressionné les référents de la NYPD. Rebecca Wiener a particulièrement apprécié le réseau de caméras embarquées dans le Tram. Bref, un succès fructueux qui permettra des échanges et des informations qui déboucheront, nous l'espérons, vers une avancée professionnelle de notre métier.

C'est une merveilleuse carte de visite que nous donnons à nos homologues européens et le prestige rejaillit sur l'ensemble des Polices Municipales de France.

YB.

SHOPPING

TENDANCE & NOUVEAUTÉS sur **EQUIPOL**

GILET TACTIQUE / HOUSSE POUR GPB

& Poches Attaches MOLLE – bleu foncé ou noir

Poches et Accessoires avec attaches MOLLE

Spécialement adaptées au gilet tactique attache Molle ou housse tactique pour gilet pare-balles.

Composez vous-même votre propre gilet selon vos besoins.

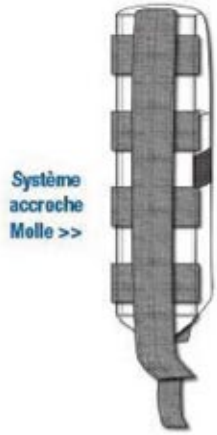

POCHE FOURRE-TOUT - HORIZONTAL

PORTE MENOTTES

PORTE RADIO

PORTE CARTOUCHE TASER X2

PORTE BATON

PORTE AÉROSOL 75/100 ML

PORTE AÉROSOL 300/500 ML

PORTE CARTOUCHE TASER X26P

Poches attaches MOLLE, également disponible en NOIR

PORTE LAMPE

PORTE CHARGEUR UNIVERSEL

PORTE SMARTPHONE TYPE SAMSUNG

PORTE CARTOUCHE FLASH-BALL®

SHOPPING

TENDANCE & NOUVEAUTÉS sur **EQUIPOL**

CHEST RIG

Chasuble tactique

Le chestrig est un harnais de poitrine léger et modulabe de coloris noir.
Il permet l'emport de poches et/ou holster grâce aux deux panneaux latéraux en MOLLE Lasercut. Inserts Velcro dos et devant permettant d'y apposer des flaps.
Attache radio sur les épaules grâce au Molle Lasercut sur les bretelles, avec passe câble dans les épaules.
Fermeture par boucle rapide sur le devant. Ajustable en hauteur et en largeur.
Bretelles moussées pour plus de confort.
Deux poches internes zippées.
Couleur : Noir. Livré sans poches
Avantage : permet de mettre et d'enlever tout son équipement très rapidement.

Retrouvez l'intégralité de cette collection de produits sur le site internet :

www.equipol.fr

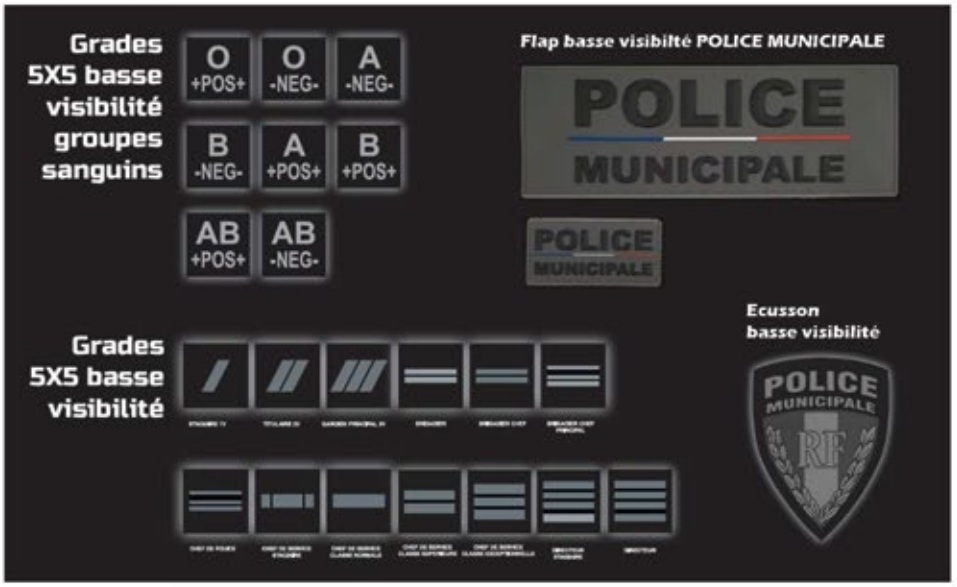

LE COURRIER DES ADHÉRENTS

INFOS / QUESTIONS / COMMUNIQUÉS

lors de la parution du dernier numéro de notre revue, nous nous sommes aperçus qu'il y avait un nombre important de retour dû à des changements d'adresses non signalés. Aussi, nous demandons à nos adhérents de bien vouloir nous signaler tout changement d'adresse ou de compte bancaire. Cela évitera, une perte de temps, des frais de réexpédition ou des frais bancaires inutiles. Merci d'avance.

Voici l'adresse de notre trésorier qui pourra ainsi faire les modifications :

SNPM / Les charmilles
1 chemin de la Vernique / Bat 1. Allée 2. / 69130 ECULLY

DES ADHÉRENTS NOUS DEMANDENT SOUVENT OÙ ENVOYER LEUR CHÈQUE DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION :

Merci d'envoyer vos règlements à

SNPM / Les Charmilles
1 chemin de la Vernique / Bat1. Allée 2.
69130 ECULLY

LA POLICE MUNICIPALE DE NICE RECRUTE,
SI CELA VOUS INTÉRESSE IL VOUS FAUT ENVOYER VOS CV ET LETTRE DE MOTIVATION À CETTE ADRESSE :

Direction générale Adjointe Ressources Humaines
Direction des recrutements et carrières
Service recrutements et carrières/ Service recrutement et mobilité
3 rue Raoul Bosio 06364 Nice Cedex 4.

TENTATIVES FRAUDULEUSES DE DÉMARCHAGE :

Certains adhérents ou délégués reçoivent des appels téléphoniques de personnes se présentant comme faisant partie d'une école de journalisme (ou autres) demandant l'envoi de notre revue. Nous vous demandons de ne jamais envoyer votre revue, car il s'agit de tentatives de récupération d'adresses des annonceurs en vue de tenter des actions frauduleuses qui, bien évidemment, nuisent au syndicat. Dès qu'un appel vous parait étrange, insistant, nous vous demandons de ne pas donner suite et, si possible, de nous le signaler.

Le SNPM a reçu de nombreux messages pour nous dire que la nouvelle formule du journal était très appréciée.

Bien sûr, nous continuons à traiter les différents problèmes de nombreux adhérents, car c'est notre vocation première, et dans la grande majorité des cas, nous avons apporté les réponses et diligenté des actions nécessaires.

Remerciements de Monsieur le Maire de Nice à la Police Municipale pour les services de sécurité effectués lors du Nice Jazz Festival (Juillet 2019).

LES VIOLENCES CONTRE LES POLICIERS ET LES POMPIERS EN TRES FORTE AUGMENTATION.

Les violences à dépositaire de l'autorité ont passé le seuil des 23000 infractions déclarées. (15% de plus qu'en 2018. Sources : Journal Le figaro, le 27/08/2019.)

Nous constatons une montée de la violence générale, car nous sommes entrés dans une société de plus en plus violente, et les réponses apportées, du fait des prisons surpeuplées, amènent à un sentiments d'impunité qui explique que la « peur du gendarme » n'existe plus.

Il est désormais nécessaire de revoir la charte répressive pour apporter des réponses efficaces, claires et précises à tous types d'incivilité et de délit contre les fonctionnaires en charge des secours et de l'autorité publique.

En attendant cette remise en question, le SNPM demande aux policiers municipaux d'appliquer une prudence et une analyse pertinente sur chaque intervention et de systématiquement faire une remontée d'information.

Article paru dans « la semaine d'Armand Storkler », le 6 juin 2019.

LA QUESTION QUI PIQUE

SÉCURITÉ

La police municipale est-elle sous-valorisée ?

La quatrième édition du salon professionnel Sécuvipol, spécialisé dans la sécurité des villes et des polices municipales, s'est posé à Wioppy le 5 juin. Avec, dans son sillage, un message politique lancé par l'initiateur du rendez-vous, le sénateur local, François Grosdidier : les policiers municipaux ne devraient-ils pas voir leurs POSSIBILITÉS D'ACTIONS ÉLARGIES, pour agir en meilleure complémentarité avec les forces de l'ordre nationales ?

Horoscope des Policiers Municipaux

BELIER

Natif du premier décan il est temps de préparer les concours de la fonction publique. Votre ciel astral permet réussite et harmonie dans votre travail. Pour les autres décans, la confiance sera au rendez-vous. Au niveau santé : dynamisme et tonus.

TAUREAU

L'amour entre dans votre signe, mais attention, amour et travail ne vont pas ensemble. Votre humeur sera très romantique et par voie de conséquence l'ambiance dans votre brigade sera au beau fixe.

POISSONS

Présentez des projets créatifs à votre commandement, le succès sera garanti. Mais la méfiance devra être de mise avec certaines personnes.

GEMEAUX

Comme à votre habitude, votre lucidité et votre sagacité naturelle vous permettent de tout tenter et d'être dans l'excellence. Vos proches vont vous trouver pétillant et enjoué, vos collègues vont adorer patrouiller avec vous.

CANCER

Arrêtez de tergiverser. Prenez vos décisions : elles seront pleines de réussites. Mais des explications avec votre hiérarchie seront nécessaires.

LION

Vous devez arrêter de faire un pas en avant et ensuite un pas en arrière. Vous manquez de confiance en vous et il est impératif pour vous de vite penser par vous-même.

VIERGE

Vous devrez prendre des décisions professionnelles, mais vous manquerez de lucidité. Pensez à prendre avis auprès de vos proches. Ne faites rien sur un coup de tête.

BALANCE

Vous prendrez des initiatives plutôt audacieuses. N'hésitez pas : la chance sera présente. Bonne forme physique, endurance et dynamisme. Profitez de ces opportunités.

SCORPION

Contrôlez vos émotions, cela pourrait vous jouer des tours. L'ambiance avec vos collègues risque d'être glaciale. Evitez de prendre des décisions importantes.

SAGITTAIRE

Vous êtes en forme, confiant, optimiste...pourtant les planètes ne sont pas dans un alignement permettant la réussite. Mais continuez ça peut marcher.

CAPRICORNE

Que d'imprévus sur votre route ! Il sera nécessaire de vous fixer des objectifs et de vous y tenir. Gardez bien votre cap et entourez-vous d'amis pour définir une stratégie.

VERSEAU

Votre intuition risque de vous faire prendre des décisions qui vont déplaire et vos collègues seront là pour formuler des reproches. Consultez- les avant, pour la quiétude de votre unité.

Article paru dans Nice Matin du 31 juillet 2019.

Nice

nice-matin
Mercredi 31 juillet 2019 | 6

Garages : opération coup de poing de la municipale

Hier, les policiers se sont rendus en force à l'est de Nice dans une rue où sont installés plusieurs garagistes. Le but ? Éviter le stationnement anarchique et les nuisances.

Tous les véhicules des garages des rues du Docteur-Ardoin et de l'Armée-d'Orient ont été contrôlés. (Photos Dylan Meiffret)

Docteur-Ardoin. La rue de tous les garagistes à Nice. Et de nombreux débordements en matière de stationnement et « *d'usage non conforme et non autorisé du domaine public* ». Depuis début juin, sous la houlette de l'élu délégué au Stationnement et à la circulation, Gaël Nofri, la police municipale a multiplié les opérations.

« *Nous sommes intervenus sept fois et nous avons enlevé jusqu'à vingt-trois véhicules en infraction*, commente Jean-Christophe, chef de service à la police municipale et coordinateur de l'opération coup de poing menée hier. *Il faut repérer les véhicules sur les trottoirs, ceux sur les voies de circulation. Puis identifier ceux qui sont en mécanique.* » C'est-à-dire les voitures réparées à même le domaine public et non à l'intérieur du garage ou bien stationnées en attendant leur réparation.

Jusqu'à 1 500 euros d'amende

« *Un stationnement en double file ou à un endroit non autorisé, c'est 35 euros. Si le véhicule est en mécanique, on dresse un PV de 5e classe qui part au procureur. Nous avons un protocole avec le parquet, la réponse pénale est rendue sous forme d'ordonnance* », commente Richard Gianotti, directeur de la police municipale. Le contrevenant risque jusqu'à 1 500 euros d'amende.

Hier, vers 15 h 30, scooters et voitures de la municipale ont déboulé en force dans cette rue de l'Est de Nice. Éric, le patron de l'un des garages, est à bout de nerfs : « *On ne peut plus travailler. La dernière fois, vous êtes venus avec des fusils, on a l'impression d'être des délinquants. Pourtant on essaie de faire au mieux. Je n'ai que cette voiture à moi dehors. Si ça continue, je ferme le garage dans six mois !* » Gaël Nofri tente la pédagogie : « *C'est interdit d'être sur le domaine public et c'est interdit d'exploiter le domaine public à des fins commerciales.* » Et le conseiller municipal de mettre, aussi, en avant les nuisances pour les riverains. Éric finit par capituler : « *Ici, pour travailler c'est la cata, ailleurs ce n'est pas pareil. Je ne sais pas si ça vient du maire ou du préfet, mais ils devraient comprendre qu'on essaie de travailler honnêtement.* » Eric, s'en tire avec une amende.

« On agit avec discernement »

Pour son voisin, c'est une autre histoire. Quatre véhicules sont en infraction. Dont deux « en mécanique ». Et plus loin, rue de l'Armée-d'Orient, trois voitures sont encore contrevenantes. Quant au garagiste qui s'occupe des motos, il ne sera pas verbalisé. « *Il a quatre motos devant son garage, c'est interdit, mais on agit avec discernement. Il est devant chez lui, c'est la première fois que nous passons, alors aujourd'hui, on fait de la prévention. Si on revient et qu'il n'a pas compris, il sera verbalisé comme les autres* », prévient Richard Gianotti.

« *Il faut que les garagistes comprennent que l'on ne peut pas impunément envahir les rues* », conclut Gaël Nofri.

S. G.
sgasiglia@nicematin.fr

Article paru dans Nice Matin du 23 Juillet 2019.

Le tweet

« L'Unité Mobile de Projection Rapide de la #PMdeNice, composée de 23 agents, est équipée de 8 nouveaux scooters XMax. Cette brigade intervient rapidement, essentiellement dans le Centre Ville, afin de faciliter la fluidité de la circulation #Prévention #Sécurité #Nice06 »

La police municipale, jeudi, 8 h 58.

Article sur les forces de sécurité, paru dans le magazine : « ÇA M'INTÉRESSE » de Mars 2019.

92

ÇA A CHANGÉ NOTRE VIE

1941-FRANCE

La police veille au maintien de l'ordre

PLUS ARMÉE QUE CHEZ NOS VOISINS EUROPÉENS, ELLE SUSCITE AUTANT D'ADMIRATION DANS SA LUTTE CONTRE LE CRIME QUE DE REJET POUR SON ATTITUDE RÉPRESSIVE.

Texte Sébastien Porte

À la Belle Époque, un gentleman-cambrioleur a détraqué la chronique et fait rire toute la France. Il s'appelait Marius Jacob, et avec sa bande, de 1900 à 1903, il a dévalisé des centaines de maisons sans jamais se faire pincer, usant de toutes sortes de déguisements, pseudonymes, ruses. Il faisait croire par exemple à la police qu'il était en train de cambrioler un riche intérieur bourgeois… alors qu'il la regardait débarquer depuis le café d'en face, la besogne déjà pliée. C'est lui qui, dit-on, a inspiré à Maurice Leblanc son personnage d'Arsène Lupin.

Une telle « carrière » serait-elle possible aujourd'hui ? Probablement pas. Entre-temps, une réforme décisive est passée par là : la création, en 1941, d'une police nationale unifiée et étatisée, placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur. Jusqu'alors, chaque ville possédait sa propre force de police. « Chacune avait de plus en plus de mal à faire face à la criminalité, qui se développait en raison de ce vide policier, explique l'historien Jean-Marc Berlière. Elles ne portaient pas le même uniforme, n'avaient pas le droit d'enquêter hors des limites de la ville, et il n'existait aucun lien, par exemple, entre les polices de Toulouse et de Marannes [située à 90 kilomètres, ndlr] »

Résultat, la France se trouve aujourd'hui dotée d'une police parmi les plus centralisées du monde. À l'inverse, au Royaume-Uni, par exemple, on compte 45 polices territoriales. Et aux États-Unis, il en existe 18 000, depuis le FBI, au niveau fédéral, jusqu'aux shérifs, dans les bourgades dépourvues de police locale, en passant par les polices des États fédérés (comme la California Highway Patrol, CHP, dans la série *CHiPs*) ou celles organisées au niveau de la ville (la NYPD, par exemple dans *New York Police Blues*).

SA MISSION : SÉCURITÉ, MAINTIEN DE L'ORDRE ET INVESTIGATION

La mission de la police ne se borne pas à arrêter des criminels. Au XXIe siècle, son activité s'étendait à des sujets aussi variés que la qualité des farines dans les boulangeries, le respect des bonnes mœurs et de la pratique religieuse, la collecte des ordures (par les maîtres Fifi, ancêtres des éboueurs), ou encore la santé par l'éloignement des lépreux ou des pestiférés. À Paris, les lieutenants de police de cette époque font aussi procéder à la gravure des noms de rues et à la numérotation des immeubles. Plus tard, à la fin du XXe siècle, un préfet de police resté célèbre, Louis Lépine, réglementera la circulation dans la capitale en plaçant aux carrefours des agents avec des bâtons blancs. Il instaurera des brigades fluviales, cynophiles et équestres, et même… un concours d'inventions, qui porte toujours son nom.

Aujourd'hui encore, la police « sécurise la population dans sa vie quotidienne », résume Jean-François Dechanet, historien pour le musée de la Préfecture de police de Paris. Sa mission s'articule autour de trois piliers : la sécurité, le maintien de l'ordre, l'investigation. Avec des responsabilités inattendues. « Si l'on vous vend sur un marché 800 grammes de pommes de terre hâtives au prix d'un kilo de noisettes, la police doit intervenir, car c'est elle qui fait appliquer la réglementation sur les poids et mesures et sur l'étiquetage des marchandises », poursuit le spécialiste. Dans les faits, la police se concentre davantage sur les crimes et délits que sur les petites contraventions. « Cette évolution va de pair avec celle des mentalités : avant, quand un moineau volait un pain, un policier l'arrêtait et il finissait au bagne ; désormais, il va aux Restos du cœur… De même, le contrôle des contraventions au stationnement sur la voie publique est de plus en plus souvent délégué par les villes à des sociétés privées. »

PLUS UN DÉLIT EST GRAVE, PLUS LA POLICE A DE CHANCES DE TROUVER LE COUPABLE

Si les forces de l'ordre semblent moins visibles qu'autrefois, leur présence sur le territoire s'est en fait accentuée. De 20 000 policiers (et gendarmes) en 1842, on est passé à 150 000 en 1968, puis à 270 000 aujourd'hui (150 000 policiers, 20 000 policiers municipaux et 100 000 gendarmes, militaires rattachés eux aussi au ministère de l'Intérieur). Soit un taux par habitant parmi les plus élevés d'Europe (380 pour 100 000). Difficile d'établir un lien entre ces effectifs croissants et la diminution de la violence — bien réelle — ou même le taux d'elucidation qui s'élève, tous délits confondus, à 38 %. Pour autant, plus un délit est grave, plus la police a de chances de trouver le coupable. Selon le ministère de l'Intérieur, de 85 à 90 % des affaires d'homicides sont résolues, notamment grâce aux progrès de la police scientifique — on est passé de la culture de l'aveu à celle de la preuve —, contre 75 % des agressions et seulement 12 % des vols. D'ailleurs, seules 38 % des vic- ▸▸

93

L'exception française

C'est sous l'Occupation que naît la police nationale française, avec la loi du 23 avril 1941. Une mesure décidée par le régime de Vichy malgré l'opposition des Allemands qui auraient préféré garder une police locale et affaiblie. À la Libération, elle redevient la Sûreté nationale mais la structure centralisée est conservée.

DES ARBALÉTRIERS DE SAINT LOUIS AUX UNITÉS D'ÉLITE

1254 — Louis IX, dit Saint Louis, institue le guet royal, sorte de milice bourgeoise chargée de surveiller Paris, la nuit. Formée de citoyens de corvée, donc non payés, elle est dirigée par un chevalier du guet, assisté de sergents à pied et à cheval effectuant des rondes.

1667 — À la suite d'une série de crimes crapuleux, le roi nomme à Paris un lieutenant général de police qui rassemble sous son autorité tous les corps de police, notamment 48 commissaires. Le premier, Nicolas de La Reynie, fait installer l'éclairage public afin de diminuer l'insécurité.

1799 — Joseph Fouché devient ministre de la Police à la suite du coup d'État du 18 brumaire. Connu pour ses manœuvres occultes (avec un « cabinet noir » qui intercepte les courriers), il est le premier à « gérer » une scène de crime, celle d'un attentat contre Napoléon Ier, pour analyser des débris de chaussette.

1829 — Avec leur habit bleu, leur chapeau à cornes et leur canne, les sergents de ville de Paris, ancêtres des gardiens de la paix, sont les premiers policiers au monde à porter un uniforme. Le but ? Les rendre visibles des habitants et casser l'image d'une police toute-puissante qui agit dans l'ombre.

1907 — Le ministre de l'Intérieur, Clemenceau, « le Tigre », crée des brigades régionales de police mobile, implantées dans 12 villes de province. Formés à leur techniques de combat, les 168 premiers agents font moins de 1,70 mètre pour ne pas être repérés ! Les brigades disposent du téléphone, du télégraphe et des premières automobiles : la célèbre De Dion-Bouton. Elles démantèlent en 1912 la fameuse bande à Bonnot, braqueuse de banques.

1928 — Les bornes police-secours font leur apparition à Paris, installées tous les 500 mètres environ, elles permettent d'alerter la police en composant le 17. Le développement du téléphone dans les foyers a entraîné leur suppression dans les années 1970, mais le numéro d'urgence est resté.

1958 — Jean Gabin incarne pour la première fois à l'écran le commissaire Maigret. Héros de 75 romans, 15 adaptations au cinéma et plusieurs séries télé, ce personnage créé par Simenon a popularisé l'image du policier bougon mais efficace, arborant de pipe et de blanquette de veau.

Un article de Sébastien Porte qui décode l'étatisation de la Police en 1941 et de fait la disparition de la Police Municipale.
Un article bien construit et intéressant, il est dommage que la partie traitant de la PM soit assez brève.

94 ÇA A CHANGÉ NOTRE VIE

▸▸ times de cambriolages jugent que leur dépôt de plainte a été utile. Enfin, la police agit de façon plus discrète dans notre vie numérique, en particulier depuis les récentes lois antiterroristes qui autorisent la surveillance de nos agissements sur Internet.

UNE GROSSE COTE DE POPULARITÉ, SURTOUT SUR LES ÉCRANS

Plus que n'importe quelle autre institution, la police nourrit tout un imaginaire, au point d'avoir donné naissance à un genre à part entière, le polar. Sans parler du vocabulaire (poulet, condé, mouchard, mouton, blousaille, panier à salade… Peu de métiers ont généré autant de termes argotiques. « C'est parce que nous sommes à la fois terrorisés et éblouis — aveuglés, en série — par cette transgression majeure qu'est le crime qu'une telle fascination s'est portée sur la police, chargée de nous en préserver », analyse Dominique Kalifa, professeur d'histoire contemporaine à l'université Panthéon-Sorbonne, qui étudie les représentations de l'univers du crime et de la police dans la fiction au XIXe siècle. « Cela a commencé dès 1828 quand Vidocq, ancien forçat et créateur de la première brigade de police judiciaire, a publié ses mémoires. » Depuis une vingtaine d'années, ce sont les séries policières qui trustent les soirées en prime time du petit écran. Ainsi, en 2017, huit des dix fictions les plus regardées à la télévision (incluant des séries ou téléfilms policiers, avec en tête *Capitaine Marleau*. Mais une fois le livre fermé ou l'écran éteint, la passion pour les forces de l'ordre laisse parfois place à la critique.

Les Français entretiennent en effet une relation ambivalente avec leur police. « L'indice de confiance s'est longtemps situé autour de 50 %, soit un citoyen sur deux qui la juge satisfaisante », indique le sociologue Sebastian Roché, spécialiste du rapport police-population. « Mais après les attentats de 2015 à Paris, il a grimpé à 70 %. » Pour autant, le rejet et l'agressivité envers les forces de l'ordre restent très vivaces. « Mort aux vaches », « CRS = SS », « Police partout, justice nulle part » — inspiré de Victor Hugo ! —, autant de slogans qui résonnent dans les manifs depuis un siècle. On aime la police quand elle nous protège mais on la déteste quand elle paraît représenter l'ordre établi ou l'adversaire politique…

Une défiance qui s'explique par les racines militaires de la police : jusqu'à la création des premières écoles de police, en 1883, elle recrutait ses membres dans l'armée avec, pour critère principal de sélection, le sens de la discipline. Aujourd'hui, la police reste pointée du doigt pour son haut degré de militarisation et son usage disproportionné de la violence. Lors des opérations de maintien de l'ordre, elle utilise des armes, interdites dans la plupart des autres pays d'Europe, notamment le LBD (ou lanceur de balles de défense [ex-Flash-Ball], qui propulse des munitions en caoutchouc à 300 km/heure. Entre novembre 2018 et janvier 2019, selon le collectif Désarmons-les !, 98 personnes ont été grièvement blessées (œil crevé, main arrachée…) par la police, relançant le débat sur l'usage de ces armes et les missions de la police. « La France est le pays qui utilise le plus d'armes à létalité réduite — c'est-à-dire que ne tuent pas tout de suite », observe Sebastian Roché. Autre différence avec l'étranger, au Danemark par exemple : la formation des agents, qui ont d'abord exercé un autre métier, s'appuie sur la connaissance de la société. « Chez nous, elle porte sur le maniement des "outils". » Dans les enquêtes européennes, sur la légitimité que les citoyens reconnaissent à leur police, la France se situe dans le dernier tiers du tableau, et sur celle de l'équité, elle pointe au dernier rang.

Côté policiers, le malaise grandit aussi. Un rapport parlementaire de 2018 dénonce le temps de travail qui « vrille, la surcharge liée à la menace terroriste, le turnover des effectifs en région parisienne ou l'augmentation des blessures en mission (+ 29 % en six ans).

EN 1968, LIONEL JOSPIN A CRÉÉ LA POLICE DE PROXIMITÉ, MAIS CE FUT UN ÉCHEC

Pour évoquer les relations crispées entre les policiers et la population, Sebastian Roché parle d'un « couple au bord de la rupture ». « Une population qui ne respecte plus ses institutions, c'est le signe qu'il n'y a plus de sentiment d'appartenance à une même communauté, renchérit l'historien Jean-François Dechanet. On se sépare de la tribu, le clan, la famille, l'individu. On en revient à une police faite par le *pater familias*, comme chez les Romains. »

Pour redresser la barre, pourquoi ne pas s'inspirer de nos voisins ? Dans les années 2000, les Suédois, suivis des Allemands, ont initié un modèle de relation avec la population fondé sur le dialogue. Un policier permanent, qui effectue deux fois moins de contrôles d'identité, est ainsi capable d'expliquer aux gens ce qu'il fait et d'analyser pourquoi ils sont mécontents… En 1998, Lionel Jospin avait créé la police de proximité : « qui ambitionnait rien moins qu'un changement de philosophie », selon Jean-Marc Berlière, mais ce fut un échec. La nouvelle mouture connaîtra-t-elle plus ? Le gouvernement vient de lancer la PSQ — police de sécurité du quotidien —, tout d'abord dans une quinzaine de quartiers avec 30 policiers par secteur afin de renouer le dialogue avec les citoyens et de privilégier la prévention par rapport à la répression. À ne policer qui revient en somme à sa définition d'origine : celle de sa racine grecque *politeia*, dont le but est d'assurer la cohésion dans la vie de la cité. ■

À la pointe de la traque des terroristes

Depuis 2015, les services de renseignements et de police ont déjoué une cinquantaine d'attentats. La cellule créée qui enquête sur les banlieues, dicte désormais la marche de ses effectifs à la traque des terroristes. Lors des attentats du 13 novembre 2015, l'ensemble des policiers mobilisés a réalisé 15 000 perquisitions, trouvé 20 millions de documents et procédé à 1 000 interpellations.

Des forces de l'ordre jugées discriminantes

Selon une étude menée par le Défenseur des droits, les 18-25 ans subissent sept fois plus de contrôles d'identité que le reste de la population, et 80 % des jeunes hommes « perçus comme noirs ou arabes » déclarent avoir été verbalisés au moins une fois dans leur existence. Plus inquiétant, seulement 1 % des contrôles ayant abouti à des poursuites judiciaires, et 0,1 % à des condamnations.

Ce qu'ils en disent

« La fonction de police est presque tout entière dans la contrainte imposée à la liberté des uns au profit de la liberté des autres. »
Le préfet Célestin Hennion, père des brigades du Tigre, en 1907.

« Quand vous voyez un flic dans la rue, c'est qu'y a pas de danger. S'il y avait du danger, le flic serait pas là. »
Coluche, humoriste, 1986.

« Il faut expliquer très tôt en quoi le juge, le gendarme, le policier sont indispensables au fonctionnement de la société et protecteurs de la liberté de chacun.
Lionel Jospin, Premier ministre, discours à Villepinte, le 25 octobre 1997.

« J'ai embrassé un flic / Ça change des coups de triques. / J'aurais pas cru y a trente ans / Qu'au lieu de leur balancer des pavés à tour de bras. / J'en serrerais un contre moi… »
J'ai embrassé un flic, chanson de Renaud écrite après les attentats de janvier 2015, à Paris.

POUR ALLER PLUS LOIN

Livres
- Histoire des polices en France, Jean-Marc Berlière et René Lévy, éd. Nouveau Monde, 2013.
- De la police en démocratie, Sebastian Roché, éd. Grasset, 2017.

Internet
- https://crimesuspjus.org
Un musée virtuel sur l'histoire de la police, de la justice et du crime.

1961 — Le 17 octobre, à Paris, en pleine guerre d'Algérie, des dizaines de milliers d'Algériens manifestent pacifiquement contre le couvre-feu décrété par le préfet de police, Maurice Papon. La répression policière est terrible : des dizaines de manifestants sont tués par balles et jetés dans la Seine.

1968 — Cantonnées à la brigade des mineurs à Paris, les policières attendront 1968 pour pouvoir passer le concours d'officier de police adjoint, 1972 pour celui d'inspecteur, et 1975 pour celui de commissaire. Les quotas limitant la proportion de femmes à 5 % des effectifs sont abolis en 1992.

1985 — Colin Pitchfork est le premier suspect de l'histoire à être confondu, sur la base de son ADN, violeur et assassin de deux jeunes filles. Il est arrêté après le prélèvement d'empreintes génétiques de 5 000 hommes, en Angleterre, où sont comparés des échantillons de sang et de sperme.

1993 — À Neuilly, le dénouement heureux d'une prise d'otages dans une école maternelle contribue à la médiatisation du Raid. Cette unité d'élite intervient pour « neutraliser » les individus très dangereux.

2004 — La police française se dote de pistolets à impulsion électrique, appelés aussi Tasers, du nom de la marque qui les commercialise. Selon Amnesty, ces armes de catégorie B avaient tué 500 personnes aux États-Unis entre 2001 et 2012.

2017 — La police connaît un taux de suicide supérieur de 36 % à la moyenne nationale : 51 personnes se sont en 2017, la plupart avec leur arme de service. Un mal-être qui gagne du terrain en 2019 avec un pic sans précédent : 9 suicides recensés les quinze premiers jours de janvier.

2018 — À la suite des attentats de 2016, Nice affecte des policiers dans trois écoles. Un policier municipal non armé mais en uniforme y contrôle les accès, effectue des rondes et fait de la prévention en classe. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres villes, selon le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer.

LICE
CIPALE
POLICE
MUNICIPALE

Cuisine Nissa Attitude

Pour ce journal, nous continuons à vous faire découvrir les recettes niçoises Il sera question de la fameuse pissaladière, que nos amis parisiens appellent gentiment ou maladroitement "tarte aux oignons" et des petits farcis niçois.

La Pissaladière

(moule 28cm : 6/8 Personnes) :

Pour la pâte :

1 cube de levure fraiche
400 g de farine tamisée
20 cl d'huile d'olive (de Nice)
20 cl de lait tiède
1 cuillerée à café de sel
1/2 cuillerée à café de sucre

Pour la garniture :

800 g d'oignons blancs émincés
Sel, poivre
Huile d'olive
Bouquet garni
Anchois dessalés
Olives noires de Nice

Préparation :

Pour préparer la pâte : *Diluer la levure dans le lait tiède. Mélanger cela à l'huile d'olive. Tamiser la farine avec le sel et le sucre. Faire une fontaine et pétrir du bout des doigts avec le mélange lait / huile, pour former une boule de pâte qu'il ne faudra pas trop travailler. Etaler à la main dans votre moule qui sera préalablement huilé.*

Peler et émincer les oignons, puis les cuire en cocotte à l'huile d'olive, avec le bouquet garni, le sel et le poivre. Cuire à feu très doux, sans les bruler, juste les colorer. Retirer le bouquet garni et laisser tiédir. Ensuite, étaler les oignons sur la pâte de façon régulière. Garnir d'anchois (selon vos préférences) et ajouter les olives noires. Recouvrir le moule d'un torchon pendant au moins une heure à température ambiante.

Cuire la pissaladière, 20 mn à four chaud. Vous pouvez également arroser d'huile d'olive votre pissaladière, à la sortie du four pour sublimer les aromes.

Les Petits Farcis Niçois

Pour 6 personnes :

6 petites courgettes rondes
6 oignons blancs
Pain de mie / Chapelure
2 gousses d'ail
2 œufs / Beurre
Huile d'olive / Sel, poivre
1 bouquet de basilic (ou balico à Nice)
100 g de parmesan

Préparation :

La recette se fait en deux temps. Préparation à faire la veille :

Couper les courgettes et les oignons en deux moitiés dans le sens horizontal. Mettre à cuire dans une grande casserole d'eau salée. Tester la cuisson en piquant avec la pointe d'un couteau, garder les légumes un peu fermes. Après la cuisson laisser refroidir. Ensuite, vider l'intérieur des courgettes en éliminant les graines si besoin. Laisser égoutter, et réserver au frais.

Le lendemain :

Vider l'intérieur des oignons, conserver les coques avec les courgettes. Hacher l'intérieur des oignons avec de l'ail et du basilic. Faire revenir doucement quelques minutes avec un peu d'huile d'olive. Dans un saladier, hors du feu, ajouter les œufs et le parmesan et la pulpe des courgettes. Rectifier la consistance avec un peu de mie de pain trempée dans du lait et essorée. Assaisonner avec du sel et poivre.

Mettre en place dans un plat à gratin qui sera préalablement beurré : remplir les farcis et les déposer dans le plat en alternant courgettes et oignons. Il est important de serrer un peu les farcis les uns contre les autres pour partager les saveurs et qu'ils ne se dessèchent pas. Parsemer de chapelure et déposer sur chaque farcis quelques gouttes d'huile d'olive.

Cuire au four, 20mn au minimum.

Vous pouvez servir vos farcis accompagnés d'une salade de mesclun. Ils peuvent se manger chauds, froids ou tièdes. Et même réchauffés le lendemain. Bon appétit.

Notre rubrique culture s'étoffe car elle a été plébiscitée par nos adhérents, donc voici les sélections du SNPM.

A VOIR

Encore une série sur les zombies, cela devient une mode, ou une certitude de succès pour les producteurs. Bref on retrouve un peu l'atmosphère du début de Walking Dead, mais cette fois-ci, les zombies sont très vifs, difficiles à éliminer, parfois indestructibles. Du zombie dopé qui va vite décimer le reste de la population. Dans cette série, l'espoir de rester vivant est proche du néant. Une série anxiogène, et sans issue pour les survivants. Une saison pour l'instant. Bien sûr cela pourrait s'arrêter avec le dernier épisode, comme s'ouvrir sur une saison 2.

Pour les amateurs qui seraient restés sur leur faim avec Walking Dead et ces dernières saisons qui n'en finissent plus.

Un polar israélien, qui avait surpris par son efficacité lors de son lancement en 2016. Pour cette saison 2, l'enquête mêle les services du Mossad et celui du Shin Beth. Histoire bien conçue et très prenante. A notre avis cette deuxième saison est meilleure que la première, il ne faut pas passer à côté de cette série.

Avec « Fauda » et « False Flag », les séries israéliennes commencent à faire de l'ombre aux séries américaines et européennes. Depuis quelques années, les séries d'Europe du Nord proposaient des genres différents avec succès, les israéliens ne sont-ils pas en train d'en faire autant ?

Une série polar sixties, avec un David Duchovny en flic désabusé mais efficace. Los Angeles sur fond de Peace and Love, où se mêlent l'affaire Charles Manson, les tensions sociales et raciales, les manifs anti-guerre du Vietnam et le mouvement Hippie : le tout mixé avec une bande son hyper sympa qui reprend les standards de l'époque. A voir pour les partisans du vintage.

Malheureusement pas de suite prévue.

On avait adoré les saisons précédentes, la saison 4 est à la hauteur des autres et le scénario se renouvelle pour proposer une histoire quelque peu différente avec bien sûr tous les événements tragiques qui font le succès de cette série. C'est l'heure des choix et d'un nouvel équilibre des pouvoirs. Les cartes sont redistribuées dans la mafia de Naples. A suivre donc, avec certainement une saison 5 en préparation. On aime.

Voici une série innovante : un savant mélange de Kung Fu et de Western. Elle est basée sur un concept original de Bruce Lee. L'action se déroule à San Francisco au lendemain de la guerre de sécession. Le héros débarque de sa Chine natale et va se retrouver pris dans une guerre de clans chinois, au sein d'un conflit politique et policier. Beaucoup d'actions, un bon scénario, un jeu d'acteurs impeccable. Vraiment pas mal, une belle surprise et une belle mise en scène. A voir.

En plus, il y aura une saison 2.

Une belle série, captivante et addictive, qui traite du monde de la finance. Retrouvez Damian Lewis (homeland) dans le rôle d'un ambitieux gestionnaire de fonds d'investissement. Un beau scénario qui mêle la finance aux enquêtes d'un procureur fédéral. Lutte de pouvoir, intrigues, alliances, un monde où le dollar est roi…

Avoir impérativement, et en plus, il y a déjà 4 saisons, d'égales valeurs.

A ECOUTER / A LIRE

On avait aimé le film « Les petits mouchoirs » avec une bande son déjà très sympathique. Avec ce deuxième opus, le traitement a été appliqué de façon identique pour l'habillage sonore. Et l'on retrouve, un mélange de musique allant de Van Morrison à Cyndi Lauper, Dona Summer, Bryan Ferry, les Four tops, Nina Simone, etc. Du bon, de l'efficace, un disque à écouter avec des potes, lors d'une soirée devant un bon repas.

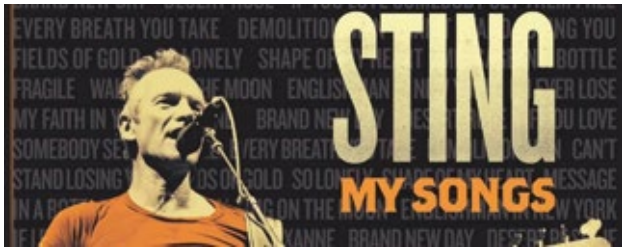

Les meilleures chansons de Police (oups pardon de Sting) réenregistrées avec de nouveaux arrangements. Sting a voulu reconsidérer tous ces morceaux à travers un prisme plus contemporain. On réécoute avec plaisir sa musique, qui selon lui est sa vie en chanson car chaque morceau a une histoire et il est pratiquement le créateur de tout ce qui faisait Police. A vos platines.

Avec le magnifique film « Bohemian Rhapsody » sur Freddie Mercury, il était évident qu'un disque suivrait. Avec ce Greatest Hits et ses trois CD, c'est tout l'univers de Queen qui est disponible, de quoi redécouvrir certains morceaux ou les réécouter en boucle. Le meilleur groupe de tous les temps dans vos casques en allant travailler, ça c'est de la mise en forme avant de revêtir l'uniforme.

Certains le connaissent déjà, d'autres vont découvrir sa musique car elle est présente dans pas mal de pub et sert aussi de générique à la série « Un si grand soleil ». Talisco (Jérôme Amandi), auteur, compositeur et bien sûr chanteur interprète vous fait découvrir son univers. Avec ces trois disques vous pourrez mettre une bande son à vos soirées entre amis, sans fausse note. Un grand talent, si vous ne connaissez pas, vous allez aimer.

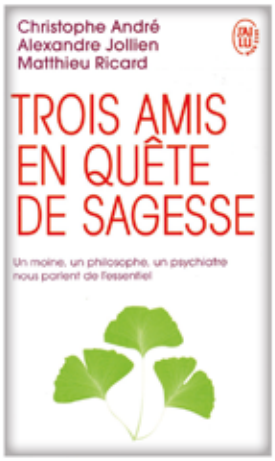

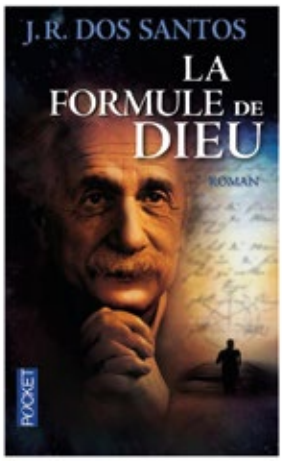

TROIS AMIS EN QUÊTE DE SAGESSE.

Un moine boudhiste, un philosophe, un psychiatre, nous parlent de l'essentiel. Pour apporter des réponses aux questions que nous nous posons sur notre existence. Un livre qui permettra, peut-être, à apprendre à vivre. Et qui fera beaucoup de bien à certains, et soulagera de toutes ces interventions pénibles et perturbantes.

LA FORMULE DE DIEU.

Un roman qui ressemble un peu aux livres de Dan Brown. Une affaire d'espionnage international, sur fond de décryptage d'un manuscrit original, qui pourrait être d'Albert Einstein. Un mode d'emploi d'une bombe nucléaire, qui plonge le lecteur dans les secrets de l'atome et d'un mystère dont évidemment je ne dévoilerai pas l'intrigue. Très sympa et plaisant à lire.

L'ART DE LA GUERRE.

Un grand classique vieux de 25 siècles. L'art de la guerre c'est aussi l'art de la stratégie et de la sagesse. Une façon d'aborder la pensée militaire d'Extrême-Orient. Il a été lu par de nombreux officiers lors de leur passage dans les différentes écoles de guerre et il est toujours d'actualité. Même s'il n'est pas d'un abord facile pour les occidentaux que nous sommes, Il pourrait être néanmoins utile pour certaines situations en Police Municipale ou autre.

Quel Policier Municipal êtes-vous ?

1 - Vous prenez votre service et constatez que vos rangers ne sont pas impeccables :

a) Vous passez un rapide coup de chiffons et cela ira comme ça.

b) Vous prenez votre service ainsi.

c) Vous cirez vos chaussures quitte à perdre du temps.

2 - Vous êtes en retard et vous devez vous armer rapidement :

a) Vous prenez votre Taser sans le tester.

b) Vous faites l'impasse sur le Taser.

c) Vous prenez le temps de le tester et de vous équiper.

3 - Votre station émettrice vous dirige vers une intervention. Sur place il y a 6 véhicules en stationnement gênant. On vous demande de ne verbaliser que les 2 premiers :

a) Vous verbalisez les 6.

b) Vous verbalisez les 2 premiers.

c) Vous ne verbalisez aucun véhicule, en justifiant " tous ou personne ".

4 - Vous constatez qu'une automobiliste conduit sans ceinture de sécurité. Elle vous déclare être enceinte et que la ceinture la gêne :

a) Vous la verbalisez.

b) Vous la laisser repartir sans ceinture ni verbalisation.

c) Vous lui expliquez les risques et vous l'aidez à mettre la ceinture.

5 - Vous effectuez un service de sécurité en point fixe et vous n'avez pas de relève :

a) Vous n'arrêtez pas d'appeler votre PC pour obtenir une relève.

b) Vous quittez le point de sécurité sans relève.

c) Vous patientez en râlant.

6 - Vous êtes en pause et un équipage demande un renfort :

a) Vous attendez que le PC radio vous appelle.

b) Vous faites comme si vous n'aviez pas entendu l'appel.

c) Vous appelez le PC Radio pour proposer votre aide.

7 - Vous recevez un ordre illégal :

a) Vous demandez des explications.

b) Vous l'exécutez.

c) Vous refusez l'ordre.

8 - Vous décidez d'adhérer à un syndicat :

a) Vous hésitez entre plusieurs syndicats.
b) A force de vous poser des questions sur les syndicats, vous décidez de remettre à plus tard.
c) Vous choisissez le SNPM.

RÉSULTAT DU TEST

VOUS AVEZ UN MAXIMUM DE **A** :
Ce n'est pas mal, encore quelques petits efforts et quelques ajustements et vous serez un bon PM.

VOUS AVEZ UN MAXIMUM DE **B** :
Dur, il sera nécessaire de faire un gros travail sur votre vision du métier et sur vous-même.

VOUS AVEZ UN MAXIMUM DE **C** :
Vous êtes un excellent Policier Municipal, surtout ne changez pas.

Parlons de L'Allocation Temporaire d'Invalidité et de la Pension d'Invalidité

et agissons ensemble !

Edition du 17 mai 2019, numéro 8

L'Allocation Temporaire d'Invalidité

Définition :

Une allocation temporaire d'invalidité (ATI) est une réparation pour préjudice subi, versée en plus du salaire. Elle est accordée aux agents de la fonction publique, dés lors qu'ils ont été victimes d'un accident de travail, ou d'une maladie professionnelle leur laissant des séquelles appelées Incapacités Permanentes Partielles (IPP).

Si toutefois, le préjudice subi a des séquelles beaucoup plus importantes qu'une incapacité permanente partielle (IPP), c'est-à-dire une incapacité permanente totale (IPT), donc une inaptitude définitive à l'exercice des ses fonctions, l'agent percevra une pension pour invalidité.

Les dispositions légales pour l'ATI

1. Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPE (Article 65)
2. Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la FPH (Article 80)
3. Code des communes : articles L417-8 et L417-9
4. Décret n°2005-442 du 2 mai 2005 relatif à l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité aux fonctionnaires relevant de la FPT et de la FPH
5. Code de la sécurité sociale : annexe II - Tableaux des maladies professionnelles
6. Décret n°60-1089 du 6 octobre 1960 portant règlement pour l'application des dispositions de l'article 23 bis de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires

7. Décret n°68-756 du 13 août 1968 relatif à la réforme du code des pensions civiles et militaires de retraite
8. Décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif aux médecins agréés, aux comités médicaux et commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des fonctionnaires (Article 13)
9. Décret n°2004-618 du 23 juin 2004 relatif aux modalités de revalorisation de l'allocation temporaire d'invalidité servie aux fonctionnaires radiés des cadres
10. Barème des pensions civiles et militaires annexé au décret n°2001-99 du 31 janvier 2001.

Comment est déterminé le taux d'invalidité permanente partiel ?

Le taux d'invalidité permanente partiel est déterminé par la commission de réforme sur la base d'un barème réglementaire indicatif (Barème des pensions civiles et militaires annexé au décret n°2001-99 du 31 janvier 2001) et, ou en s'appuyant sur le rapport du médecin agréé (médecin expert).

L'administration prend une décision fixant le taux d'invalidité permanente partiel et le montant de l'ATI.

Elle se base sur l'avis de la commission de réforme, et sous réserve de l'avis conforme de la caisse de retraite compétente.

Qui est concerné par l'A.T.I. et dans quelles mesures ?

L'allocation temporaire d'invalidité (ATI) peut être versée aux agents fonctionnaires atteints d'une incapacité permanente résultant :

- soit d'un accident de travail ayant entraîné une incapacité permanente d'au **moins 10 %**,
- soit d'une maladie professionnelle inscrite aux tableaux des maladies professionnelles de la sécurité sociale (article L. 461-2 du code de la sécurité sociale), dans les conditions prévues aux tableaux,
- soit d'une maladie professionnelle inscrite aux tableaux des maladies professionnelles, hors conditions prévues aux tableaux et causée par votre travail habituel,
- soit d'une maladie professionnelle non inscrite aux tableaux des maladies professionnelles, mais résultant de votre travail habituel (conditions mentionnées aux alinéas 3 et 4 de l'article L. 461-1 du code de la sécurité sociale) et ayant entraîné une invalidité d'au moins **25 %**.

Si l'agent est atteint d'une maladie professionnelle, il percevra l'ATI si cette maladie remplit les conditions ouvrant les droits à la rente d'incapacité permanente.

L'agent doit être en activité ou, à défaut atteindre la limite d'âge pour être admis à la retraite avant de pouvoir reprendre ses fonctions.

À savoir pour les agents contractuels

Pour ce qui est d'un agent contractuel, il peut prétendre à une indemnisation versée par sa caisse de régime obligatoire.

Quelles sont les démarches à suivre pour percevoir l'A.T.I . ?

L'agent victime concerné doit adresser une demande d'A.T.I. à son service du personnel :

- dans l'année qui suit la date de constatation officielle de la consolidation de la blessure ou de l'état de santé,
- Dans l'année qui suit la date de reprise de fonctions s'il a repris son activité après consolidation de ses blessures ou de son état de santé.

L'administration se charge ensuite de vérifier si cet agent peut prétendre avoir droit à l'ATI.

A savoir : Des visites médicales auprès de médecins agréés (médecins experts) sont à prévoir.

Pour quelle durée est attribuée l'ATI ?

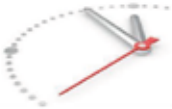

L'ATI est attribuée pour 5 ans à partir :

- de la date de constatation officielle de la consolidation des blessures ou de l'état de santé de l'agent,
- ou, de la date de reprise des fonctions si l'agent a repris son activité après consolidation de ses blessures ou de son état de santé.

À l'issue des 5 ans, les droits à l'ATI sont réexaminés par la commission de réforme.

L'ATI est alors :

- soit attribuée sans limitation de durée (sur la base du nouveau taux d'invalidité constatée),
- soit supprimée, si l'agent n'est plus invalide.

Par la suite, l'agent peut demander la révision de ses droits (5 ans au moins après le précédent examen). La date d'effet de la révision est fixée à la date du dépôt de la demande.

En cas de nouvel accident ouvrant droit à allocation, les droits sont réexaminés dans les mêmes

conditions et délais que pour la 1re demande de l'agent.

Une nouvelle ATI est alors éventuellement accordée et réévaluée, en remplacement de la précédente, pour une durée de 5 ans.

Comment est calculé le montant de l'ATI ?

Le montant mensuel de l'ATI est égal au taux d'invalidité multiplié par 1148 € (traitement brut de l'indice majoré 245) en 2018.

À noter : L'ATI est exonérée de l'impôt sur le revenu

Comment est versée l'ATI ?

L'ATI est versée par la caisse de retraite de l'agent, mensuellement à terme échu.

Si l'agent est retraité, l'ATI continue d'être versée sur la base du dernier taux d'invalidité constaté durant l'activité. L'allocation n'est plus réévaluée au cours de la retraite.

Lorsque la mise à la retraite de l'agent intervient moins de 5 ans après l'attribution de l'allocation, les droits sont réexaminés à la date de la mise en retraite de celui-ci. Ce réexamen peut aboutir :

- au maintien de l'ATI au même taux,
- ou à une réévaluation de votre taux d'invalidité (et donc de l'allocation),
- ou à une suppression de l'allocation.

Si l'agent est mis en retraite pour invalidité en raison de l'aggravation de l'invalidité ayant ouvert droit à l'ATI, celle-ci est remplacée par la rente d'invalidité.

Si l'agent est mis en retraite pour invalidité en raison d'une invalidité imputable au service mais indépendante de l'infirmité ayant ouvert droit à l'ATI, celle-ci est maintenue et la rente d'invalidité ne rémunère que la nouvelle invalidité.

La Pension d'Invalidité

Définition :

La pension d'invalidité est une aide financière qui est attribuée par la Sécurité sociale à une personne qui a soit :

- une capacité de travail réduite, en raison d'un accident
- une maladie d'origine non professionnelle,
- une usure prématurée de l'organisme, et qui doit faire face à une perte de gain.

Certaines conditions sont nécessaires pour en bénéficier. Cette pension est calculée selon plusieurs critères, dont la capacité de travail, le salaire annuel moyen perçu au cours des dix meilleures années d'activité et les revenus de la personne.

Les dispositions légales pour la pension d'invalidité

1. Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (Articles 21 bis)
2. Code des pensions civiles et militaires de retraite : articles L27 et L28
3. Code des pensions civiles et militaires de retraite : article L29
4. Code des pensions civiles et militaires de retraite : articles L30 à L33 bis
5. Code des pensions civiles et militaires de retraite : articles R38 à R40
6. Code des pensions civiles et militaires de retraite : articles R41 à R49 bis
7. Décret n°68-756 du 13 août 1968 relatif à la réforme du code des pensions civiles et militaires de retraite
8. Décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL (Articles 17 et 30 à 39)

Qui est concerné et dans quelles mesures par la Pension d'Invalidité ?

L'agent définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions peut être mis (d'office ou à sa demande) à la retraite anticipée pour invalidité. Il a droit à une pension de retraite et éventuellement à une majoration de la pension en cas de recours à un tiers pour accomplir les actes ordinaires de la vie.
En cas d'invalidité d'origine professionnelle, le fonctionnaire à également droit à une rente d'invalidité.

Pour être admis en retraite anticipée pour invalidité (imputable au service), l'agent doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- être fonctionnaire titulaire,
- être devenu **définitivement inapte** à l'exercice de ses fonctions par suite de blessures ou de maladies contractées ou aggravées en service (ou en accomplissant un acte de

dévouement dans un intérêt public, ou en exposant ses jours pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes),
- ne pas avoir pu être reclassé dans un emploi correspondant à ses aptitudes physiques,

À savoir pour l'agent contractuel:

L'agent contractuel souffrant d'une invalidité totale ou partielle d'origine professionnelle bénéficie d'une indemnisation jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la retraite.

Quelles sont les démarches à suivre dans le cas d'une mise à la retraite pour invalidité ?

La mise à la retraite pour invalidité peut être prononcée :

- à la demande de l'agent auprès de son administration,
- ou d'office à l'initiative de l'administration.

L'agent reste en congé pour invalidité temporaire imputable au service durant la période d'instruction de son dossier de retraite. Le traitement de l'agent continu à être versé pendant cette période.

Dans la fonction publique d'État, l'agent doit remplir un formulaire de demande de retraite au titre de l'invalidité (cerfa n°15684*01).

Comment est déterminé le taux invalidité ?

La commission de réforme rend un avis sur :

- la réalité des infirmités invoquées,
- la preuve de leurs imputabilités au service,
- les conséquences et le taux d'invalidité que ces infirmités entraînent,
- l'incapacité permanente à l'exercice des fonctions,
- éventuellement la nécessité de l'assistance d'une tierce personne.

L'avis de la commission de réforme est communiqué à l'agent à sa demande.

Au vu de cet avis, la caisse de retraite compétente fixe le taux d'invalidité compte-tenu d'un barème réglementaire indicatif.

Aux vues de l'avis de la commission de réforme et de l'avis conforme de la caisse de retraite, l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination prononce la mise à la retraite pour invalidité.

Comment est calculé le montant de la pension de retraite et des rentes diverses ?

Pension de retraite

La pension de retraite pour invalidité est calculée dans les mêmes conditions que la pension de retraite de l'agent apte sur la base du traitement détenu depuis au moins 6 mois lors du départ en retraite.

Cette condition de 6 mois n'est toutefois pas exigée lorsque l'agent n'est plus en service par suite d'un accident de travail.

Si l'invalidité est d'au moins 60 %, la pension est au moins égale à la moitié du traitement ayant servi au calcul de cette pension.

Rente d'invalidité

Si l'agent à également droit à une rente d'invalidité.

Le montant de la rente d'invalidité est égal au traitement ayant servi au calcul de la pension multiplié par le taux d'invalidité. Si l'agent a un traitement mensuel supérieur à 3 512,47 €, la fraction de son traitement supérieure à ce plafond n'est comptée que pour le tiers. Il n'est pas tenu compte de la fraction excédant 10 fois ce plafond.

Si l'agent a perçu l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) et qu'il a été mis à la retraite en raison de l'aggravation de l'invalidité ayant ouvert droit à l'ATI, la rente d'invalidité remplace l'ATI.

La rente d'invalidité peut aussi être accordée à un ancien agent atteint d'une maladie professionnelle dont l'imputabilité au service est reconnue par la commission de réforme après sa radiation des cadres. Dans ce cas, elle est attribuée à partir de la date de dépôt de la demande.

Dans la fonction publique d'État, l'agent doit remplir un formulaire de déclaration de maladie professionnelle (cerfa n°12827*02).

Les conditions de cumul de la pension et de la rente d'invalidité :

La somme de la pension et de la rente d'invalidité ne peut pas être supérieure au traitement ayant servi au calcul de la pension. Si elle est supérieure, le montant de chaque élément est réduit à due proportion afin que le total n'excède pas le traitement ayant servi au calcul de la pension revalorisée chaque année dans les mêmes conditions que les pensions de retraite.

La somme de la pension et de la rente d'invalidité est portée à 80 % du traitement ayant servis au calcul de la pension lorsque le taux d'invalidité de l'agent est d'au moins 60 % et qu'il est mis à la retraite :

- à la suite d'un attentat,
- ou à la suite d'une lutte dans l'exercice de ses fonctions,
    - ou pour avoir risqué sa vie dans l'exercice normal de ses fonctions,

- ou à la suite d'un acte de dévouement dans un intérêt public,
- ou pour avoir risqué sa vie pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes.

Majoration spéciale pour assistance d'une tierce personne

En cas de recours de manière constante à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie, une majoration spéciale peut être versée à l'agent.

Cette majoration spéciale est égale à 1 183,73 € par mois.

L'agent doit en faire la demande auprès du service des ressources humaines de son administration en joignant les justificatifs nécessaires (certificats médicaux, résultats d'examen, etc.).

Elle est accordée pour une période de 5 ans.

À l'expiration de cette période, la situation est réexaminée et la majoration est :

- soit accordée à titre définitif si les conditions sont toujours remplies,
- soit supprimée.

Elle peut à tout moment être rétablie à partir de la date de la demande, si l'état de l'agent nécessite à nouveau l'assistance d'une tierce personne.

Si l'agent bénéficie déjà d'une prestation ayant le même objet, son droit à la majoration spéciale pour assistance d'une tierce personne dépend du montant de cette prestation.

- Si la prestation que l'agent perçoit est inférieure à 1 183,73 €, il peut percevoir le montant égal à la différence entre la majoration spéciale pour assistance d'une tierce personne et cette prestation.
- Si elle est supérieure à 1 183,73 €, l'agent ne peut pas obtenir la majoration spéciale pour assistance d'une tierce personne.

Comment est versée la pension d'invalidité et ses diverses rentes ?

La pension d'invalidité et ses diverses rentes sont versées mensuellement et à terme échu.

Agissons ensemble !
Hugues THIBAULT
Délégué Fédéral Services Publics CFE-CGC
En charge de la Santé et Sécurité au Travail

Pour une réelle prise en compte de l'humain dans les trois versants de la fonction publique,

15-17 rue Beccaria

75012 PARIS

01 44 70 65 90

fonctions.publiques@cfecgcfp.org

Parlons du ...

Compte Personnel de Formation

et agissons ensemble !

Edition du 5 juillet 2019, numéro 9

Le mot de la Présidente des Services Publics CFE CGC

De nombreux emplois vont être profondément transformés dans les années à venir du fait notamment de l'évolution des nouvelles technologies dont l'automatisation, l'intelligence artificielle, les cobots ... Tels sont les constats qui ont conduit l'observatoire des trajectoires professionnelles à mener une étude en juin 2019. C'est ainsi que nous apprenons que les dispositifs de formation professionnelle sont globalement peu connus. En effet les agents restent mal informés en matière de formation tout au long de la vie. Un quart des personnes interrogées ne sait pas en quoi consiste le compte personnel de formation. Créé par l'ordonnance 2017-53 du 19 janvier 2017, il a remplacé le droit individuel à la formation et a vocation à s'appliquer à tous les agents - fonctionnaires et contractuels -.

Chaque ministère, chaque collectivité, chaque établissement définit les modalités pratiques liées à sa mise en œuvre.

Nous vous présentons dans cette lettre SST les dispositions générales et restons à votre disposition pour tout renseignement. Bonne lecture !

Nathalie MAKARSKI
Présidente des Services Publics CFE CGC

Santé et sécurité au travail

Introduction :

Le Compte Personnel d'Activité (CPA) est un dispositif qui a été créé dans le cadre de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels de 2016 (dite "loi El Khomri").

Il a d'abord été ouvert à tous les salariés du secteur privé de 16 ans et plus, puis par la suite aux fonctionnaires des trois versants de la fonction publique.

Le CPA se compose de trois comptes distincts:

- Le Compte Personnel de Formation (CPF) ancien droit individuel à la formation (DIF),
- Le Compte Professionnel de Prévention (C2P),
- Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

Nous allons ici nous intéresser plus particulièrement au **C**ompte **P**ersonnel de **F**ormation(**CPF**) pour les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique car le **C2P** concerne plus spécifiquement les salariés affiliés au régime général de la sécurité sociale ou à la Mutualité sociale agricole (MSA).
Le **CEC** quand à lui concerne les activités de bénévolat, de volontariat ou de maître d'apprentissage des agents.

Les dispositions légales pour la fonction publique d'état :

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

- ✓ Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 22 quater
- ✓ Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- ✓ Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique
- ✓ Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État, articles 3, 21, 22, 23
- ✓ Arrêté du 20 avril 2018 fixant les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation dans les services du Premier ministre
- ✓ Arrêté du 20 avril 2018 relatif au plafond de prise en charge des frais pédagogiques se rattachant aux formations suivies au titre du compte personnel de formation au sein du ministère des armées
- ✓ Arrêté du 4 mai 2018 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation
- ✓ Arrêté du 14 mai 2018 portant fixation du plafond de prise en charge des frais pédagogiques exposés au titre du compte personnel de formation
- ✓ Arrêté du 15 mai 2018 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation
- ✓ Arrêté du 17 mai 2018 relatif à la prise en charge des frais pédagogiques au titre du compte personnel de formation pour les agents publics des ministères économiques et financiers
- ✓ Arrêté du 18 mai 2018 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation

- ✓ Arrêté du 13 septembre 2018 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation à la direction générale de l'aviation civile
- ✓ Arrêté du 21 novembre 2018 portant fixation des plafonds de prise en charge des frais liés au compte personnel de formation dans les services et établissements du ministère de l'éducation nationale
- ✓ Arrêté du 17 décembre 2018 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation
- ✓ Arrêté du 31 janvier 2019 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation
- ✓ Arrêté du 2 avril 2019 relatif à la prise en charge des frais pédagogiques au titre du compte personnel de formation pour les agents du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile

- ***Les dispositions légales pour la fonction publique territoriale :***

1. Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - article 22 quater
2. Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie
3. Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique
4. Loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale - article 2-1

- ***Les dispositions légales pour la fonction publique hospitalière :***

1. Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - article 22 quater
2. Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie
3. Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique
4. Note d'information du 16 février 2018 relative à la mise en œuvre du compte personnel de formation dans la fonction publique hospitalière

Définition :

Les agents des fonctions publiques (FPE, FPT, FPH) bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé ***Compte Personnel de Formation (CPF)***. Ces heures sont mobilisables à leurs initiatives. Elles permettent d'accomplir des

formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle).

Qui est concerné par le CPF ?

Le CPF ouvre les droits à la formation de tous les agents des services publics (fonctionnaires, stagiaires de la fonction publique, contractuels et ouvriers de l'état).

A quoi sert le CPF ?

Le Compte Personnel de Formation permet aux agents des services publics d'accéder à toute action de formation relative :

- à l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle,
- ou au développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Le projet d'évolution professionnelle peut s'inscrire dans le cadre :

- de la préparation d'une future mobilité,
- d'une promotion,
- ou d'une reconversion professionnelle.

Les agents qui en font la demande peuvent être aidés à élaborer leurs projets d'évolution professionnelle et identifier les actions nécessaires à sa mise en œuvre, en sollicitant un accompagnement personnalisé.

Cet accompagnement peut être assuré par un conseiller formé à cet effet au sein de son administration.

- Conseiller mobilité carrière, conseiller RH, conseiller en évolution professionnelle, etc.... pour la FPE.
- Conseiller formé à cet effet au sein des centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT) pour la FPT.
- Conseiller formé à cet effet au sein de l'Association Nationale de la Formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) pour la FPH.

ATTENTION: ***Le CPF ne concerne pas les actions de formation relatives à l'adaptation aux fonctions professionnelles exercées.***

Comment sont acquis les droits ?

En cas général les agents (à temps plein ou temps partiel) acquièrent **24 heures par an jusqu'à un seuil de 120 heures**. Passé ce seuil, ils acquièrent **12 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures**.

Cependant pour les agents de la catégorie C (à temps plein ou temps partiel) dits « peu qualifiés » ayant une formation inférieure au niveau V *(ancienne appellation, maintenant appelé niveau 3 suite au décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 art.2 relatif au cadre national des certifications professionnelles, inférieure à un CAP ou BEP)*, acquièrent quand à eux, **48 heures par an qu'ils peuvent cumuler jusqu'à un plafond total de 400 heures.**

Lorsqu'un agent ne dispose pas suffisamment de droits pour accéder à une formation, il peut avec l'accord de son employeur, utiliser par anticipation les droits non encore acquis au cours des 2 années suivantes.

Si le projet vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions, l'agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires (dans la limite de 150 heures) en complément des droits acquis.

À noter pour les agents à temps partiel :

Le nombre d'heures à créditer est calculé au prorata du temps travaillé pour les agents nommés dans des emplois à temps incomplet ou non complet.

Le CPF est alimenté au 31 décembre de chaque année, en heures de formation.

Peut-on reporter les droits anciennement acquis ?

Tous les agents qu'ils viennent du secteur privé vers la fonction publique, ou l'inverse conservent leur droits anciennement acquis sur le Compte Personnel de Formation.

Ainsi les agents peuvent faire valoir leurs droits déjà acquis, au prés de tout nouvel employeur du secteur public ou du secteur privé.

Comment utiliser les droits acquis ?

Les heures qui sont acquises au titre du CPF peuvent être utilisées pour:

- le suivi d'une action de formation visant à obtenir un diplôme, un titre ou une certification répertoriée sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) (http://www.rncp.cncp.gouv.fr),
- le suivi d'une action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation d'un autre employeur public,
- le suivi d'une action proposée par un organisme de

formation,

- ❖ la préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique.

Dans le cadre de la préparation d'un concours ou d'un examen, l'agent peut utiliser ses heures en complément de la décharge de droit de 5 jours pour sa préparation personnelle selon :

- un calendrier validé par l'employeur,
- dans la limite de 5 jours par an.

À noter

Si plusieurs actions de formation permettent de satisfaire la demande des agents, une priorité est accordée à la formation assurée par son employeur.

Comment demander une formation ?

Les agents qui souhaitent utiliser les droits acquis sur le compte personnel de formation doivent faire leurs demandes par écrit au prés du service RH de leur administration. Les agents doivent préciser le projet d'évolution professionnelle qui fonde cette demande.

À la réception de cette demande de formation des agents, l'administration dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse.

Tout refus doit être motivé et peut être contesté devant l'instance paritaire compétente (CAP ou CCP).

Si une demande a été refusée 2 années consécutives, le rejet d'une 3e demande pour une action de formation de même nature ne peut être prononcé qu'après avis de l'instance paritaire compétente.

À noter :

L'administration ne peut pas s'opposer à une demande de formation relevant du socle de connaissances et compétences.

Toutefois, elle peut reporter la formation d'une année.

À savoir :

Le socle de connaissances et de compétences couvre 7 domaines :

- Savoir communiquer en français
- Savoir utiliser des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- Savoir utiliser des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- Être apte à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- Travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- Avoir la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie

- Savoir maîtriser les gestes et postures de base, et respecter des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Comment se déroule une formation ?

Toutes les actions de formation qui sont suivies par les agents au titre du Compte Personnel de Formation ont lieu, en priorité, pendant le temps de travail.

En cas d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, les agents devront rembourser l'ensemble des frais engagés par leur employeur.

Quel coût l'employeur peut-il prendre en charge pour une formation ?

L'employeur prend en charge les frais pédagogiques.

Il peut éventuellement prendre en charge les frais de déplacement des agents.

Cette prise en charge des frais peut faire l'objet de plafonds déterminés par arrêtés ministériels.

Comment accéder au compte personnel d'activité ?

Pour accéder au compte personnel d'activité, c'est très simple, l'agent doit se rendre sur le site internet :

https://www.moncompteactivite.gouv.fr

COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

1. Cliquer sur l'onglet connexion en haut à droite de la page ou sur le bouton Accéder à mon CPA.
2. Cliquer sur s'inscrire.
3. Entrer son numéro de sécurité sociale. Celui-ci, comporte 13 caractères et une clé de deux chiffres. Il est présent sur la carte vitale ou l'attestation de sécurité sociale.
4. Renseigner les champs suivants : nom, prénom, adresse mail
5. Créer son mot de passe. Il doit avoir un minimum de 8 caractères dont au moins 1 chiffre, 1 majuscule et 1 minuscule.
6. Le site demandera par la suite de passer un contrôle de sécurité pour vérifier que l'agent n'est pas un robot.
7. L'agent recevra un mail de confirmation d'inscription. Une fois celui-ci reçu, il pourra utiliser son compte pour :

- consulter ses droits à la formation,
- mettre à jour son profil pour obtenir des suggestions de métiers ou de formations qui correspondent à son parcours,
- éventuellement consulter ses bulletins de salaire dématérialisés.

Agissons ensemble
Hugues THIBAULT
Délégué Fédéral Services Publics CFE-CGC
En charge de la Santé et Sécurité au Travail

Pour une réelle prise en compte de l'humain dans les trois versants de la fonction publique,

Fédération des services publics CFE-CGC

15 – 17 rue Beccaria, 75012 Paris
01 40 70 65 90
http://www.cfecgcfp.org

Santé et sécurité au travail

Syndicat National des Policiers Municipaux

BULLETIN D'ADHESION

☐ Nouvelle adhésion	☐ Changement d'option

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

_____

☎ : 📱 : @

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS :

Catégorie :

☐ C

☐ B

☐ A

Option d'adhésion :		
☐ **Option 1**	Retraité, sympathisants	**89,00 €**
☐ **Option 2**	Personnel non encadrant (défense et protection juridique) *	**131,00 €**
☐ **Option 3**	Personnel encadrant C et D dirigeant une équipe **	**163,00 €**
☐ **Option 4**	Directeurs ***	**200,00 €**

*Suivant conditions contractuelles imposées par l'assurance

**Option 1 + conseils spéciaux encadrants

***Option 1 + conseils spéciaux encadrants + assistance particulière

N.B. : La protection juridique est soumise à un délai de carence d'un an

DEDUCTION FISCALE
66% DE VOTRE COTISATION SYNDICALE EST DEDUCTIBLE DE VOS IMPOTS !!!!
Un reçu fiscal vous sera délivré sur simple demande au trésorier.

Syndicat National des Policiers Municipaux

MODE DE PAIEMENT	
☐ **Par chèque**	Veuillez envoyer par courrier votre bulletin d'adhésion dûment complété et signé, accompagné de votre chèque de cotisation annuel à l'ordre du SNPM. En cas d'adhésion en cours d'année divisez la cotisation par 12 et multipliez le résultat par le nombre de mois restant.
☐ **Prélèvement automatique**	N'oubliez pas de compléter et signer le mandat SEPA en 3ème page de ce document. Veuillez joindre un RIB OU RIP avec votre mandat SEPA
☐ **Paiement annuel**	**Montant de votre cotisation annuelle :** Ce montant sera prélevé à réception de votre adhésion, puis sera renouvelé chaque année en début d'année sans indication contraire de votre part.
☐ **Paiement trimestriel**	Premier prélèvement à réception de votre adhésion puis en début de chaque trimestre.
Adresse postale du trésorier	SNPM – M. Patrick LEGER 1, chemin de la Vernique Bat A, allée 2 69130 ECULLY
Date :	Signature :

Nous portons à votre connaissance qu'en cas de résiliationde votre part, l'article 10 des statuts du SNPM expose que : « tout démissionnaire devra donner sa démission par écrit, en recommandé avec accusé de réception et qu'il devra solder l'arriéré de ses cotisations ainsi que les 6 mois qui suivent le retrait d'adhésion, conformément à l'article L.2141-3 du code du travail »

Syndicat National des Policiers Municipaux

Mandat de prélèvement SEPA

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNPM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SNPM

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : IBAN / FR76 1027 8394 1000 0209 8660 120 BIC / CMCIFR2A

Votre Nom	ASSOCIATION SNPM
Votre Adresse	LEGER Patrick 1Chemin de la vernique Bat A allée 2
Code postal / Ville	69130 ECULLY
Pays France	Pays FRANCE

IBAN

BIC

Paiement : X Récurrent/Répétitif ☐ Ponctuel

A :

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.

- Paiement par chèque annuel : Vous n'avez pas besoin de remplir le mandat SEPA
- Paiement par prélèvement automatique :
  Complétez (champs IBAN et BIC)
  Signez le mandat SEPA
  Joindre un RIB ou RIP avec votre mandat SEPA.